

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES PRATIQUES AUTOGESTIONNAIRES EN AGRICULTURE URBAINE
DANS LE MILIEU INSTITUTIONNEL UNIVERSITAIRE : LE CAS DU
COLLECTIF DE RECHERCHE EN AMENAGEMENT PAYSAGER ET EN
AGRICULTURE URBAINE DURABLE (CRAPAUD)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE

PAR
MARIE-EVE JULIEN-DENIS

SEPTEMBRE 2013

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

L'aventure a réellement débuté en 2008, avec la rencontre de Catherine Trudelle, directrice de ce mémoire. Après deux changements de sujets, un stage à l'étranger et un parcours de deux ans pas toujours linéaire et conventionnel, grâce à ta patience inébranlable, ta disponibilité, ton humanisme, ton écoute et ton empathie, mon mémoire existe.

Tôt sur mon parcours, j'ai par la suite rencontré mon co-directeur, Éric Duchemin, qui renfloua par son enthousiasme mon intérêt pour l'agriculture urbaine. Merci pour ton sens critique, ta confiance, ton dévouement et pour m'avoir ouvert plusieurs portes dans le fabuleux monde de l'agriculture urbaine montréalaise...

À tous les membres du CRAPAUD, de près ou de loin et autant que vous êtes, pour votre esprit militant et revendicateur, votre générosité de cœur et de temps. J'ai beaucoup appris à vos côtés et j'ai développé de vraies amitiés. Vous m'avez inspiré positivement et je vous en suis très reconnaissante.

À Colette, Florent et Marie-Noëlle, ma chère famille, pour votre support inconditionnel et votre réconfort de qualité, tellement appréciés lors des moments difficiles!

À Sébastien, Mathieu, Amélie, Claire, Sophie et Gaëlle, pour avoir éclairé mes moments plus sombres, avoir écouté mes angoisses et partagé mes exaltations.

À Claude Comtois, professeur au département de géographie de l'Université de Montréal, pour m'avoir donné envie de faire de la recherche et pour avoir toujours poussé plus loin mes réflexions.

Enfin, une pensée toute particulière revient aux agriculteurs et agricultrices urbains cubains rencontrés et côtoyés à l'été 2009, qui m'ont donné envie de répandre la bonne nouvelle et qui ont sans le savoir changé ma vie...

« L'idéal, quand il est porté par une seule personne, il ne se rend pas loin. Il faut que l'idéal devienne collectif pour avoir de l'avenir » Gilles Vigneault

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	viii
RÉSUMÉ.....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
AGRICULTURE URBAINE ET AUTOGESTION : UN NOUVEL OBJET DE RECHERCHE	5
1.1 Fondements et définitions du DD.....	5
1.1.1 Applications territoriales	8
1.2 L'agriculture urbaine (AU)	15
1.2.1 L'AU, un concept multidimensionnel	17
1.2.2 Typologie, formes et structure.....	21
1.3 L'AU comme outil de développement durable dans les campus universitaires montréalais	28
1.3 Le CRAPAUD.....	29
1.4 L'autogestion appliquée	34
CHAPITRE II	
PROBLÉMATIQUE ET CADRE CONCEPTUEL.....	38
2.1 Objectif principal, objectifs spécifiques et hypothèse de recherche.....	38
2.2 Pertinence géographique	40
2.3 Conceptualisation de la recherche	41
2.3.1 Historique et fondements de la gouvernance	41
2.3.2 L'autogestion : historique et fondements	45

CHAPITRE III	
CADRE OPÉRATOIRE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	50
3.1 Type de recherche	50
3.2 Structure de la preuve.....	51
3.3 Cadre spatio-temporel	51
3.4 Variables et indicateurs	52
3.5 Démarche méthodologique.....	53
3.6 Mode de collecte des données	54
3.6.1 Observation documentaire.....	54
3.6.2 Entretiens individuels	55
3.7 Type d'échantillonnage	56
3.8 Traitement, analyse et interprétation des données.....	57
3.9 Limites et biais	58
CHAPITRE IV	
ARTICLE	
« L'autogestion, pour une autonomisation émancipatrice dans le milieu institutionnel universitaire : le cas du CRAPAUD ».....	60
4.1 Introduction	60
4.2 Autogestion et action collective	63
4.3 Méthodologie.....	66
4.4 Le mode de gouvernance du CRAPAUD.....	67
4.5 Des caractéristiques inhérentes à l'autogestion.....	70
4.5.1 La prise en charge.....	70
4.5.2 L'appartenance et la participation	71
4.5.4 La communication	74
4.5.5 Les règles.....	77
4.5.6 Le processus décisionnel	78
4.5.7 Leadership	78
4.6 L'engagement comme moteur d'action.....	80
4.7 Un processus émancipateur	81

4.8 Conclusion.....	84
CONCLUSION	87
ANNEXE A	
CANEVAS D'ENTRETIEN.....	91
ANNEXE B	
GRILLE D'ANALYSE DES ENTREVUES	93
BIBLIOGRAPHIE	96

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
1.1	Principes de Melbourne	10
1.2	Distinctions principales entre le jardin communautaire et le jardin collectif	23
2.1	Portrait schématisé des groupes autogérés québécois	36
3.1	Cadre opératoire	52
3.2	Thèmes abordés durant l'entretien individuel	55
3.3	Acteurs interrogés	56

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
1.1	Les multiples dimensions du jardin collectif urbain	19
1.2	Activités liées à l'agriculture urbaine sur l'île de Montréal	22
1.3	Plan de localisation des jardins du CRAPAUD	32
1.4	Plan d'aménagement détaillé des jardins du CRAPAUD	33

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AESS	Association des étudiants et étudiantes en sciences de l'environnement
AU	Agriculture urbaine
CASE	<i>Cities as sustainable ecosystems</i>
CJS	Coalition jeunesse Sierra
CMED	Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CRAC	Collectif de recherche sur l'autonomie collectif
CRAPAUD	Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable
DD	Développement durable
DSP	Direction de la santé publique
ÉTS	École de technologie supérieure
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNH	Fondation pour la nature et l'homme
GRIP	Groupe de recherche en intérêt public
GTAU	Groupe de travail en agriculture urbaine
HEC	Hautes études commerciales (École de gestion)
ICLEI	Conseil international pour les initiatives écologiques locales
ISDD	Information sur le développement durable

ISE	Institut des sciences de l'environnement
MDDEP	Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
ONG	Organisme non gouvernemental
ONU	Organisation des Nations unies
PAUSE	Production agricole urbaine soutenable et écologique
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'Environnement
SIE	Service des immeubles et des équipements de l'UQÀM
SMC	Stratégie mondiale de la conservation
SVE	Service à la vie étudiante
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science, et la culture
UQÀM	Université du Québec à Montréal
WWF	World Wildlife Fund (Fond mondial pour la nature)

RÉSUMÉ

À Montréal, mises à part les terres agricoles de l'ouest de l'île et les serres commerciales émergentes, l'agriculture organisée se pratique principalement sous deux formes : le jardin communautaire et le jardin collectif. Le premier type de jardin est chapeauté par la ville de Montréal, alors que ce sont le plus souvent des organisations communautaires qui s'occupent de la gestion du deuxième type de jardin. Il est possible de considérer le jardin collectif comme une forme spatiale propice à l'action collective, en ce sens qu'il peut devenir un espace où se développent des initiatives sociales novatrices. Parmi les modèles de gouvernance existants, celui de l'autogestion semble être pertinent dans un contexte comme celui du jardin collectif institutionnel universitaire, car ce type d'initiative constitue en soi une démarche politique, ainsi qu'une façon de changer soi-même son milieu de vie. Puisque les principales études sur l'agriculture urbaine sont dirigées vers les pays du Sud, que peu d'études ont porté sur la situation de l'agriculture urbaine dans les pays industrialisés, et qu'enfin très peu de recherches se penchent sur la question de la gouvernance de l'agriculture en ville, il nous semble pertinent qu'une étude géographique sur l'autogestion en agriculture urbaine dans le milieu universitaire montréalais soit réalisée.

Ce mémoire vise à analyser le processus de création d'une initiative autogérée, le Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable (CRAPAUD), en ce qu'elle permet d'atteindre ses objectifs socio-environnementaux. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en lumière du processus de gouvernance à l'œuvre au sein du collectif; c'est-à-dire les différentes composantes de la structure interne de fonctionnement du collectif; et par la mise en relief des avantages et désavantages de l'autogestion dans l'expérience du CRAPAUD.

Outre le fait que les résultats permettent d'élargir les connaissances sur l'agriculture urbaine dans le milieu institutionnel universitaire montréalais et d'ouvrir sur les nouveaux possibles en la matière, ils montrent avant tout que le mode de gouvernance du CRAPAUD, l'autogestion favorise l'atteinte des objectifs socio-environnementaux fixés par le collectif et ce, au-delà des différentes contraintes inhérentes au modèle autogestionnaire. Enfin, ce mémoire montre que la gouvernance spécifique au CRAPAUD constitue un processus émancipateur permettant l'autonomisation de ses membres.

Mots-clés : autogestion, agriculture urbaine, gouvernance, CRAPAUD, Montréal

INTRODUCTION

Façonnant les paysages de notre planète au gré des différentes périodes et des organisations humaines qui se sont succédées au fil du temps, l'agriculture joue un rôle indéniable, non seulement au niveau de la production alimentaire assurant la survie de l'humanité, mais aussi au niveau de l'occupation du territoire qu'elle engendre (Bouchard, 2002). Importante pour l'atteinte de la souveraineté et de la sécurité alimentaires des populations qui l'exercent, elle apparaît au cours de l'histoire sous différentes formules, sous différentes organisations et ce, selon les populations qui la pratiquent, ainsi que des contextes environnementaux, politiques et sociaux dans lesquels évoluent ces populations.

Une étude de la FAO publiée lors de la journée internationale de l'alimentation, le 16 octobre 2009, révèle que 1,2 milliards de personnes sur la planète ne mangent pas à leur faim (FAO, 2009). Si ce chiffre n'a jamais été égalé auparavant, les préoccupations liées à la sécurité alimentaire des populations ont quant à elles toujours existé au cours de l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, elles sont accentuées par la crise économique dont une conséquence majeure est l'augmentation du prix des denrées alimentaires et, concurremment, la réduction de l'accessibilité à la nourriture pour les populations les plus démunies. Deux solutions à ce problème vital sont la reconnaissance du rôle clé joué par l'agriculture et l'augmentation des investissements publics liés à l'agriculture (FAO, 2009).

Or, il se trouve que la croissance fulgurante des villes et des aires métropolitaines vient changer la donne quant à la superficie des territoires réservés aux pratiques agricoles. Certes, c'est l'agriculture qui a permis l'implantation de ces établissements humains que sont les villes, donnant dès lors à la campagne un rôle de pourvoyeur de denrées alimentaires pour les agglomérations urbaines. La population

mondiale, autrefois principalement rurale, est aujourd'hui majoritairement localisée dans les villes : « Désormais, à l'échelle mondiale, plus d'un homme sur deux vit en ville alors qu'en 1900 il n'y en avait qu'un sur dix » (Véron, 2007). L'agriculture a depuis longtemps participé à structurer le rapport entre l'être humain et l'environnement (aussi appelé rapport Homme/Nature en géographie). Or, il s'avère que ce rapport évolue puisqu'aujourd'hui, la majorité de la population est urbaine et que la pression découlant de la progression rapide de l'agriculture industrielle menace les systèmes agricoles en place ainsi que les sociétés qui les pratiquent. Cet état de fait génère d'importants problèmes socio-environnementaux. C'est en ceci, entre autres, que l'agriculture urbaine trouve sa pertinence.

Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'agriculture urbaine constitue une des composantes de la stratégie de l'ONU pour favoriser le développement durable et éradiquer la pauvreté (Reyburn, 2006) : elle est aujourd'hui un excellent outil pour lutter contre l'insécurité alimentaire. En effet, dans un monde où l'urbanisation est devenu un enjeu majeur, l'application de l'agriculture en milieu urbain peut potentiellement conduire à réduire l'insécurité alimentaire et à réduire inégalités et pauvreté. L'intégration de l'AU dans la planification urbaine et l'aménagement des villes humaniserait ces dernières non seulement en assurant à un plus grand nombre l'accès à des ressources vitales, mais aussi en créant des espaces verts et des milieux de vie intéressants.

L'agriculture pratiquée en ville s'appréhende différemment de l'agriculture rurale, de par le changement d'échelle et les espaces restreints qui la caractérisent, mais aussi par l'organisation sociale entourant la pratique qui doit elle aussi s'adapter à ces nouvelles réalités urbaines. À Montréal, les modèles de gestion appliqués aux deux formes d'AU les plus fréquentes dans le paysage agricole montréalais, soit le jardin communautaire et le jardin collectif, sont des exemples d'organisations sociales, mais ne constituent pas les seules avenues possibles en termes de gouvernance de l'AU. En effet, quelques groupes sociaux émergent dans le milieu institutionnel universitaire avec comme mission non seulement d'intégrer

l'agriculture sur leur campus, mais aussi de favoriser un apprentissage autre que purement académique, entres autres par le biais de l'éducation populaire.

Cette situation nous incite à analyser un de ces groupes, le Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable, le CRAPAUD. Ce dernier utilise l'autogestion comme mode de gouvernance pour mener à bien ses objectifs. Ce mémoire s'intéresse non seulement à la relation que l'humain entretient avec son territoire par l'intermédiaire de l'AU dans le milieu institutionnel universitaire, mais aussi aux relations qui se créent à travers les pratiques autogestionnaires de l'AU dans le cas du CRAPAUD. L'objectif principal de notre recherche est d'évaluer le rôle de l'autogestion en tant qu'outil d'autonomisation dans un processus d'apprentissage en milieu institutionnel utilisant l'agriculture urbaine. Il s'agit de mettre en lumière en quoi l'autogestion permet à cette initiative d'atteindre ses objectifs socio-environnementaux. Une familiarisation avec le milieu d'étude ainsi que des entrevues effectuées avec des membres du CRAPAUD nous ont permis de collecter les données nécessaires à la réalisation de cette recherche.

Ce mémoire est divisé en quatre chapitres. Dans le premier chapitre, nous explorons le concept de développement durable sous son angle historique et sémantique. Par la suite, nous dressons un portrait des nouvelles pratiques concernant la ville viable et le campus durable. Il est ensuite question du contexte de l'agriculture urbaine. Ce concept peut parfois être perçu comme antinomique, l'imaginaire associant l'agriculture au monde rural, mais il sera démontré que ce concept s'ancre réellement dans la réalité du XXI^{ème} siècle. Dans le deuxième chapitre, nous explorons le concept de gouvernance, puis celui de l'autogestion qui en est une expression spécifique. Encore ici, nous dressons un portrait de ce qui façonne les pratiques montréalaises, ce qui fait en sorte que nous nous attardons sur les expériences autogestionnaires réalisées à une plus petite échelle géographique. Le troisième chapitre explique notre démarche méthodologique dans son ensemble, en plus de présenter le cadre opératoire utilisé pour réaliser notre recherche. Le chapitre quatre consiste en un article scientifique exposant les résultats obtenus suite à

l'analyse des données. Cet article a été accepté et est à paraître dans la revue *Nouvelles pratiques sociales*. Nous concluons ce mémoire en faisant un rappel de nos principaux constats ainsi qu'en ouvrant sur certaines pistes de réflexions pouvant guider d'éventuelles recherches.

CHAPITRE I

AGRICULTURE URBAINE ET AUTOGESTION : UN NOUVEL OBJET DE RECHERCHE

Ce premier chapitre présente le contexte dans lequel s'inscrit notre recherche. Nous abordons ainsi le développement durable, exprimé dans ses applications territoriales plus locales, soit la ville viable et le campus durable. Par la suite, nous explorons le champ de recherche de l'agriculture urbaine (AU), dans lequel nous mettons en relief les initiatives utilisant l'AU au sein du milieu institutionnel universitaire. Nous terminons en présentant notre terrain d'étude : le CRAPAUD, situé à l'Université du Québec à Montréal.

De nos jours, il est pratiquement impossible de parler d'environnement sans faire référence au concept de développement durable (DD). Même si ce concept ne fait partie de notre vocabulaire populaire que depuis 1987, année du dépôt du Rapport Brundtland intitulé *Notre avenir à tous*, le DD est réellement apparu bien avant la fin des années 1980 (Vaillancourt, 1998). Il est ici question d'en expliquer les fondements et les différentes définitions.

1.1 Fondements et définitions du DD

Il est possible de voir l'évolution du concept de DD à travers les différentes définitions qui lui ont été accordées au fil des ans. Ainsi, plus de 20 ans après la première apparition du terme, plusieurs définitions sectorielles du concept de DD ont émergé. S'il est vrai que les acteurs économiques tentent de s'appropriier une conception du terme qui leur serait favorable, c'est aussi le cas des acteurs œuvrant

dans les domaines social et environnemental. Or, selon Villeneuve (1998), que les définitions évoluent, qu'elles soient différentes ou que les interprétations varient, cela reflète la vitalité du concept et indique par le fait même la nécessité d'en préciser les éléments d'application.

Quoiqu'il en soit, plusieurs analystes du DD arrivent à la conclusion que les deux termes « développement » et « durable » sont antinomiques. Cette conclusion vient principalement du fait que le terme développement est souvent considéré comme un synonyme de croissance économique (Vaillancourt, 1998). Or, tel n'est pas le cas :

Beaucoup de confusion peut être évitée si nous pouvons nous entendre pour utiliser le terme croissance pour référer uniquement à l'échelle quantitative des dimensions physiques de l'économie. Des améliorations qualitatives peuvent être appelées développement (Daly, 1988, cité par Vaillancourt, 1998, p.7).

C'est pourquoi plusieurs auteurs se rallient plutôt au concept d'écodéveloppement, avancé par Maurice Strong et Ignacy Sachs suite à la Conférence de Stockholm en 1972 (*Ibid.*) et précédant celui de DD. Strong et Sachs conçoivent le développement comme une unité qui regroupe tous les pans de la société : « Le développement est un tout. Les dimensions culturelles, sociales, économiques, institutionnelles, politiques et écologiques doivent être traitées dans leurs interrelations par une politique intégrée » (Sachs, 1993, p.139). Cependant, lorsque sept ans plus tard (1980) le terme développement durable apparaît dans la *Stratégie mondiale de la conservation*, l'accent est plutôt mis sur l'aspect de la conservation des ressources. En effet, selon ce document, le DD devrait « tenir compte des facteurs sociaux et écologiques, ainsi que des facteurs économiques, de la base des ressources vivantes et non vivantes » (Vaillancourt, 1998, p.26).

Dans le Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Brundtland, 1987) *Notre avenir à tous*, le terme développement durable est repris mais sa signification en est modifiée. La définition qui est établie est la plus usitée aujourd'hui : « Le développement soutenable est un développement

qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». De plus, cette définition a pour corollaire les concepts de « besoins, et particulièrement [ceux] des plus démunis » et de « limitations » du poids des technologies humaines sur « la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » (*ibid.*).

Ainsi, les besoins des générations présentes doivent tenir compte du taux de renouvellement des ressources naturelles ou du remplacement de ces dernières si elles sont non renouvelables. Aussi, cette définition souligne l'idée de l'incapacité potentielle de l'environnement à répondre à ces besoins actuels et à venir (*ibid.*). Avec *Sauver la planète : Stratégie pour l'avenir de la vie de l'Union internationale pour la conservation de la nature* (UICN, 1991), le DD est alors admis comme étant un développement qui améliore les conditions de vie des communautés humaines tout en demeurant à l'intérieur des limites de capacité de charge des écosystèmes de la planète.

C'est avec la *Déclaration de Rio* (1992) que les droits humains s'immiscent davantage dans la définition du DD. Ainsi, il est stipulé que

Le DD est centré sur le droit des êtres humains à une vie saine et productive en harmonie avec la nature, et que le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et future (*Ibid.*).

Après la publication de la *Déclaration de Rio*, s'il est possible d'observer d'autres formulations de la définition du DD, cette dernière ne sera toutefois pas enrichie de façon significative par la suite. Ainsi, le DD comme il est interprété aujourd'hui est plus englobant, car il va au-delà de la simple réconciliation entre l'humain et son environnement. Il inclut

[...] aux côtés des aspects écologiques et environnementaux, les préceptes d'une société juste et équitable et d'un développement socio-économique respectueux de l'environnement et des besoins fondamentaux nécessaires à la vie et à son maintien (*Ibid.*, p.6).

La définition à laquelle nous nous rattachons dans notre recherche est celle adoptée lors du Sommet de la Terre¹ à Rio en 1992. Toutefois, bien que cette définition soit acceptée par la majorité de la communauté internationale, il n'en demeure pas moins qu'elle est imprécise quant à l'application concrète du DD au niveau des territoires et des collectivités locales.

Néanmoins, depuis le Sommet de Rio, certaines villes, quartiers et collectivités tentent de mettre en application le plan *Action 21* (cf. section 1.1.1.) à travers des initiatives de développement liées à la ville durable ou encore, aux campus viables.

1.1.1 Applications territoriales

Certes, les organisateurs du Sommet de la Terre de Rio (1992) et les pays signataires de sa *Déclaration* peuvent se targuer d'avoir mis le DD sur le devant de la scène politique. Cependant, un des constats qui ont été faits au Sommet suivant, Johannesburg (2002), est la difficulté d'application concrète du concept. Ainsi, le concept manquait d'aspects pragmatiques et les gouvernements se trouvaient dans une situation difficile quant à son application au niveau global. Selon Laganier, Villalba et Zuideau (2006, p.2),

D'un point de vue opérationnel, l'objectif de DD à l'échelle mondiale requiert nécessairement, pour espérer le succès, la contribution des territoires inférieurs. D'une part, quand bien même le niveau de décision se situe à l'échelon international, il n'en demeure pas moins que la concrétisation des orientations ainsi définies implique une nécessaire inscription territoriale. D'autre part, notamment avec des mouvements tels que la décentralisation, la répartition des compétences laisse une part de responsabilités significatives aux différents échelons territoriaux.

¹ Mentionnons que les différents engagements pris lors de ces Sommets de la Terre ne sont pas contraignants, mais tout à fait volontaires.

Dans cet ordre d'idées, le Plan *Action 21* a été créé en 1992 et revisité lors du Sommet de Johannesburg (2002). De cette façon, la volonté de préconiser l'application locale du DD a été remise à l'ordre du jour. Le Plan *Action 21* est un « programme global d'action à mettre en œuvre par les gouvernements, les institutions du développement, les organismes des Nations Unies et les groupes des secteurs indépendants dans tous les domaines où l'activité humaine affecte l'environnement » (FNH, 2002). Il contient plus de 2500 recommandations regroupées sous 39 thèmes. Un des points saillants de ce programme est la participation des collectivités locales et des citoyens pour l'atteinte des objectifs du DD:

[...] ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational (Nations Unies, 1999).

C'est donc en partie à partir de ce constat de nécessaire participation citoyenne pour l'application efficiente du DD que les concepts de ville viable (ou ville durable) et de campus durable ont été développés. Combinant les préoccupations locales d'application du DD avec les préoccupations mondiales liées à l'urbanisation galopante, la ville viable est un des concepts qui obtient de plus en plus de succès auprès des administrations publiques lorsqu'il est question de préservation de l'environnement urbain.

1.1.2.1 La ville viable

Un des principes fondateurs du concept de ville viable est que tout comme l'écosystème, la ville doit se doter d'outils efficaces afin de devenir durable (Newman et Jennings, 2009). En effet, les villes accueillant maintenant la plus grande partie de la population planétaire, il faut s'assurer d'opérationnaliser adéquatement le DD à

l'échelle urbaine. Aussi, il faut impérativement effectuer une meilleure gestion des compétences et des services à la charge des agglomérations urbaines : urbanisme, transports, logement, développement économique, environnement, eau et déchets, etc. (Vergnet-Covo, 2010). Or, la concrétisation de la ville viable ne peut être atteinte sans « [...] cadrage global, sans définition d'objectifs et d'indicateurs et sans outils de gouvernance et d'orientation » (*Ibid.*, p.1-E). En ce sens, c'est en 2002 lors du Sommet de Johannesburg qu'est créé le CASE (*Cities As Sustainable Ecosystems*) où sont élaborés les Principes de Melbourne (Tableau 1.1).

Tableau 1.1
Principes de Melbourne

1. Vision	Établir une vision à long terme basée sur la durabilité, l'équité sociale, économique et politique ainsi que sur l'individualité de chaque ville
2. Économie et société	Parvenir à la sécurité économique et sociale à long terme
3. Biodiversité	Reconnaître la valeur intrinsèque de la biodiversité et des écosystèmes, les protéger et les réparer
4. Empreinte écologique	Permettre aux collectivités de minimiser leur empreinte écologique
5. Villes-écosystèmes modèles	Tirer parti des caractéristiques des écosystèmes pour construire des villes saines et viables
6. Sens du lieu	Identifier et développer les caractéristiques spécifiques des villes, notamment leurs particularités sociales, culturelles, historiques et naturelles
7. Autonomisation	Donner confiance aux gens et les encourager à participer
8. Partenariats	Étendre et activer les réseaux de coopération pour œuvrer vers un avenir commun et durable
9. Production et consommation durable	Promouvoir une production et une consommation durables grâce à une utilisation écologique des technologies et à une gestion efficace de la demande
10. Gouvernance et espoir	Permettre une amélioration constante basée sur la responsabilité, la transparence et la gouvernance

Source : UNEP, 2002; Newman et Jennings, 2010.

Ces derniers ont été établis afin de renforcer la mise en application des stratégies déjà énoncées dans le Plan *Action 21* en 1992. Bien que non normatifs, ces principes permettent tout de même aux villes de les adapter selon leurs spécificités. En effet, le but est de « guider la réflexion et de fournir un cadre stratégique pour une action concertée » (UNEP, 2002). Ces principes posent des jalons importants dans le processus de mise en œuvre de la ville viable.

Plusieurs grandes villes canadiennes tentent de développer et de mettre en application les principes de la ville viable par exemple, Toronto, Edmonton, Vancouver, etc. (ICLEI, 2012). Pour sa part, et après l'application de son *Premier plan stratégique de DD de la collectivité montréalaise* (2005-2009), la ville de Montréal a mis en œuvre un second *Plan stratégique de DD de la collectivité montréalaise*² qui couvre, celui-là, la période 2010 à 2015. Ce deuxième Plan de DD est guidé par cinq grandes orientations :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.
- Adopter de bonnes pratiques de DD dans les industries, commerces et institutions (ICI).
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

La ville de Montréal encourage l'émergence des Quartiers 21, qui favoriseraient l'atteinte des orientations de DD contenues dans le Plan de DD de la ville. Le Quartier 21 poursuit trois objectifs : (1) prendre en compte les dimensions environnementale, sociale et économique du quartier ; (2) appliquer les principes de développement durable dans le quartier ; (3) s'inscrire en continuité avec les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* (Bergeron et Miller, 2011). Un financement provenant de la Direction de la santé

² Appelé Plan de DD ci-après.

publique (DSP) et de la Direction de l'environnement et du DD de la ville de Montréal est prévu pour soutenir les initiatives de DD issues d'un Quartier 21. Ainsi, entre 2005 et 2010, seize projets Quartiers 21 ont vu le jour sur le territoire de la ville de Montréal (*Ibid.*).

Il est à noter que l'agriculture urbaine s'insère dans les deux *Plans stratégiques de DD de la collectivité montréalaise*, mais de façon très subtile. Dans le premier Plan, il est stipulé à l'action 2.15 que la ville de Montréal s'engage à stimuler le développement de l'AU (Ville de Montréal, 2010). Dans le second, l'action 15 révèle que la ville s'engage à contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur et entend, « En lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, développer des approches novatrices et des programmes en matière d'AU » (Gagnon, 2010, p.99). Enfin, le potentiel de l'agriculture urbaine pour l'amélioration de la qualité des milieux de vie ainsi que pour l'occupation dynamique du territoire est maintenant reconnu et inscrit dans *le Plan métropolitain d'aménagement et de développement* adopté le 8 décembre 2011 (Ville de Montréal, 2011, p.87).

1.1.2.2 Le campus durable

À cause de la grande difficulté posée par l'opérationnalisation du *Plan d'action 21*, son application s'est graduellement limitée à des territoires de plus en plus restreints, passant de l'échelle nationale à l'échelle municipale pour arriver à l'échelle locale, celle des institutions, entre autres, dont les campus collégiaux et universitaires. Selon McFarland, Waliczek et Zajicek (2008), le lien entre l'utilisation des espaces verts d'un campus par les étudiants et la qualité de vie de ces étudiants en général est indéniable.

Bien souvent, la population des campus universitaires s'apparente à celle d'un village et même, à celle d'une petite ville. De ce fait, l'impact environnemental,

social et économique des étudiants, professeurs et employés d'une telle institution est plus que symbolique; il peut représenter un enjeu majeur. Qui plus est, l'université est en soi un lieu d'innovation, d'expérimentation et d'apprentissage. Le milieu institutionnel universitaire semble donc être un lieu tout indiqué pour offrir une éducation relative à l'environnement qui accompagne l'éducation académique théorique dispensée dans les lieux d'enseignement supérieurs que sont les universités. En effet, selon Louvel (2008), les universités peuvent contribuer à un certain changement social et environnemental dû à trois éléments factuels : (1) les universités ont la mission de former des citoyens responsables, de faire de la recherche et de la partager au plus grand nombre; (2) elles ont le potentiel de proposer des solutions innovantes aux problèmes de société actuels dû à leur crédibilité; et (3) elles ont une responsabilité à assumer quant à leurs choix d'investissements et de consommation : « L'enseignement supérieur représente [...] un secteur dont l'empreinte écologique est loin d'être négligeable et qu'il faut donc s'efforcer de réduire autant que possible » (Eagan et Orr, 1992, p.9).

Développer de saines habitudes environnementales, sociales et économiques chez les étudiants et étudiantes universitaires est donc primordial. En effet, les universités sont considérées comme des

[...] lieux de formation et d'interaction de ce qui se fait de mieux et de plus innovant dans chaque discipline, pour chaque profession, et elles définissent peu ou prou les fondements que des générations appliqueront tout au long de leur vie professionnelle dans les décennies suivantes. Toutes ces caractéristiques font donc des universités des organisations sociales stratégiques à cibler dans l'optique d'un changement sociétal majeur (Louvel, 2008; Cole, 2003).

C'est pourquoi au Canada, et selon la Coalition jeunesse Sierra (CJS, 2011), il a été reconnu comme nécessaire de prendre des mesures pour amener les universités à se doter de politiques environnementales pour s'assurer que leur développement soit durable. Pour ce faire, en 1998, certains membres de la CJS, branche jeunesse du

Sierra Club Canada qui existe depuis 1996, mettent sur pied le projet Campus durable.

Le but du projet Campus durable, concept similaire à celui de ville durable, est

[...] d'inciter la communauté universitaire à une prise en compte intégrée des impacts sociaux, économiques et environnementaux (DD), dans l'ensemble de ses activités. L'approche utilisée [est] concertée et orientée vers la recherche de solutions et leur application (Roussel, 2008, p.14).

Quatre objectifs sont ainsi fixés (CJS, 2011) :

- Soutenir : l'initiative du programme Campus durables vise à soutenir les groupes étudiants ainsi que les communautés universitaires dans la création et la mise en oeuvre de programmes sur la durabilité des campus, partout à travers le Canada;
- Comprendre : à l'aide d'indicateurs détaillés, le programme Campus durables permet d'évaluer et de comprendre la situation de la durabilité des campus canadiens;
- Échanger : en hébergeant le Réseau des Campus durables, la CJS souhaite fournir des occasions et des lieux d'échange et de communication actifs entre les différents groupes universitaires du Canada;
- Changer : l'intention derrière tous ces objectifs est de stimuler des changements profonds au sein des communautés universitaires et de la société afin de construire des collectivités plus durables et plus saines.

Le processus d'implantation d'une certification Campus durable dans une institution collégiale ou universitaire se déroule en cinq étapes : (1) engagement de la direction et de la communauté envers une approche de DD; (2) réalisation d'un bilan de la situation actuelle; (3) mise sur pied d'un plan d'action pour le territoire universitaire; (4) mise en œuvre de ce plan d'action ainsi que (5) mesure de la performance de ce même plan. Chaque établissement universitaire fixe donc ses propres engagements et décide de leurs modalités d'application. Au Canada, l'université qui a innové en matière de projet Campus durable est l'Université Concordia, en 2002. En 2011, la majorité des universités montréalaises ont leur

propre projet Campus durable et certaines d'entre elles tentent d'obtenir la certification « Campus durable ». C'est le cas de l'Université de Montréal (UdeM), de l'École de Technologie Supérieure (ÉTS), de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et de Polytechnique (CJS, 2011). Ailleurs au Québec, trois universités sont déjà certifiées : l'Université du Québec à Trois-Rivières, Bishop's et l'Université Laval.

Du côté de l'UQÀM, une politique environnementale a été mise en œuvre en 2004 (politique no 37). Elle poursuit deux objectifs : « l'application de principes d'éducation relatifs à l'environnement et l'instauration de pratiques de gestion environnementale, afin d'accroître et de renforcer progressivement la culture environnementale » (UQÀM, 2008). Cette politique est sous le mandat du Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement. Un outil de financement, le Fond vert de l'UQÀM, permet aux membres de la communauté universitaire de proposer des projets prenant acte du développement durable et de l'environnement. Cependant, l'UQÀM ne possède toujours pas, en 2013, de certification Campus durable.

Comme nous le verrons dans la section 1.3, un des outils qui favorise le développement durable et qui est de plus en plus utilisé dans les institutions universitaires montréalaises est l'agriculture urbaine. Mais tout d'abord, pour mieux comprendre la dynamique qui anime les groupes étudiants qui démarrent des projets agricoles dans les milieux universitaires, explorons le large champ de connaissance que constitue l'agriculture urbaine.

1.2 L'agriculture urbaine (AU)

L'agriculture urbaine (AU) est un champ de connaissances scientifiques et en apparence une pratique en émergence. Or, l'AU est une pratique aussi ancienne que l'existence même de la ville (Mougeot, 2006). Ce qui est récent, c'est d'abord la

reconnaissance par les administrations urbaines de la nécessité de réintroduire l'agriculture dans les villes, celle-ci se hissant au statut de politique urbaine dans bien des cas (Ayalon, 2006). Mais c'est aussi l'apparition de nouvelles formes d'AU où la production alimentaire n'est plus l'unique visée. Recourir à une agriculture qui représente une alternative à l'agriculture agro-industrielle est une préoccupation pour certaines villes qui entrent dans un processus de valorisation du développement durable en développant les critères de la ville viable, d'autant plus que l'importance grandissante des aires urbanisées partout sur la planète en accentue le besoin (Reyburn, 2006). Selon l'ONU, l'atteinte des ambitions du développement durable passe par le développement de l'agriculture au sein des villes (*Ibid.*). En effet, l'AU est une façon de concilier les trois sphères du développement durable, soit l'économique, l'environnemental et le social.

Il faut aussi reconnaître qu'une distinction s'impose entre la finalité des pratiques agricoles des urbains du Nord face à celle des urbains du Sud. En effet, si le phénomène de l'AU se déploie de façon marquée dans les pays du Sud et de plus en plus dans les pays industrialisés du Nord (RUAF, 2011), il demeure qu'une différence importante existe quant aux objectifs et aux applications de cette pratique entre ces deux hémisphères. Dans les pays industrialisés du Nord, les pratiques agricoles sont souvent associées aux loisirs (Daclon-Bouvier, 2001) tandis que dans les pays du Sud, elles sont ancrées dans le quotidien, permettent aux gens qui les pratiquent de se nourrir et sont même, pour certains, une question de survie (Boulianne, 1999).

Dans le contexte des villes du Nord, l'AU a trouvé preneur surtout dans les groupes implantés dans les milieux densément urbanisés et désireux de consommer et de distribuer des aliments autoproduits et dépourvus de pesticides chimiques et autres produits de synthèse. Elle diffère des villes du Sud, où elle représente surtout un outil de prévention contre la faim pour la population défavorisée qui peuple les quartiers délabrés et précaires (Reyburn, 2006, p.24).

Ainsi, dans les pays industrialisés, pratiquer l'AU est une façon de combler un manque provenant de l'agriculture industrialisée (diversité, qualité, etc.), de produire

des aliments sains et sans intrants chimiques, de réutiliser les matières résiduelles en compostant pour contribuer à la récupération d'énergie et à la protection de l'environnement et de réduire les dépenses alimentaires (Boulianne, 1999). Il nous vient souvent à l'idée que l'AU est plutôt pratiquée dans les pays du Sud puisque l'insécurité alimentaire y est plus grande et plus flagrante. Cependant, il faut noter que cette insécurité alimentaire est également tangible dans les pays industrialisés, d'où l'augmentation des pratiques d'AU dans ces mêmes pays, bien que ce n'est souvent pas le premier but visé. Il est de nos jours admis que l'agriculture pratiquée en milieu urbain est une ressource qui contribue à la sécurité alimentaire des familles et des communautés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations habitant des quartiers défavorisés dans les pays du Nord autant que dans les pays du Sud (Duchemin *et al.*, 2008).

L'AU semble être un concept relativement aisé à définir à première vue. Pourtant, il existe plusieurs définitions et elles ne se recoupent pas tout à fait. Certes, l'agriculture urbaine concerne le fait d'exercer une activité agricole dans un environnement urbain, mais l'AU ne saurait être réduite qu'à cela. Aussi, si le concept d'AU est difficilement saisissable en son ensemble, c'est qu'il implique la notion de ville, elle-même complexe à définir : « la ville est un concept flou, ce qui complique la définition de l'AU, puisque celle-ci est définie par rapport à la ville » (Moustier et Fall, 2004). Les multiples formes que revêt l'agriculture en ville rajoutent à cette complexité.

1.2.1 L'AU, un concept multidimensionnel

Une recension des écrits révèle plusieurs définitions de l'AU. Faisant référence à de nombreuses pratiques, l'AU est tantôt reliée à la production d'aliments et de plantes (légumes, fruits, fleurs, herbes, champignons), à l'élevage (porcs, cochons d'inde, chèvres, volaille), à l'aquaculture, à l'apiculture et à la production forestière, tantôt à la transformation des produits qui en découlent, mais aussi à la

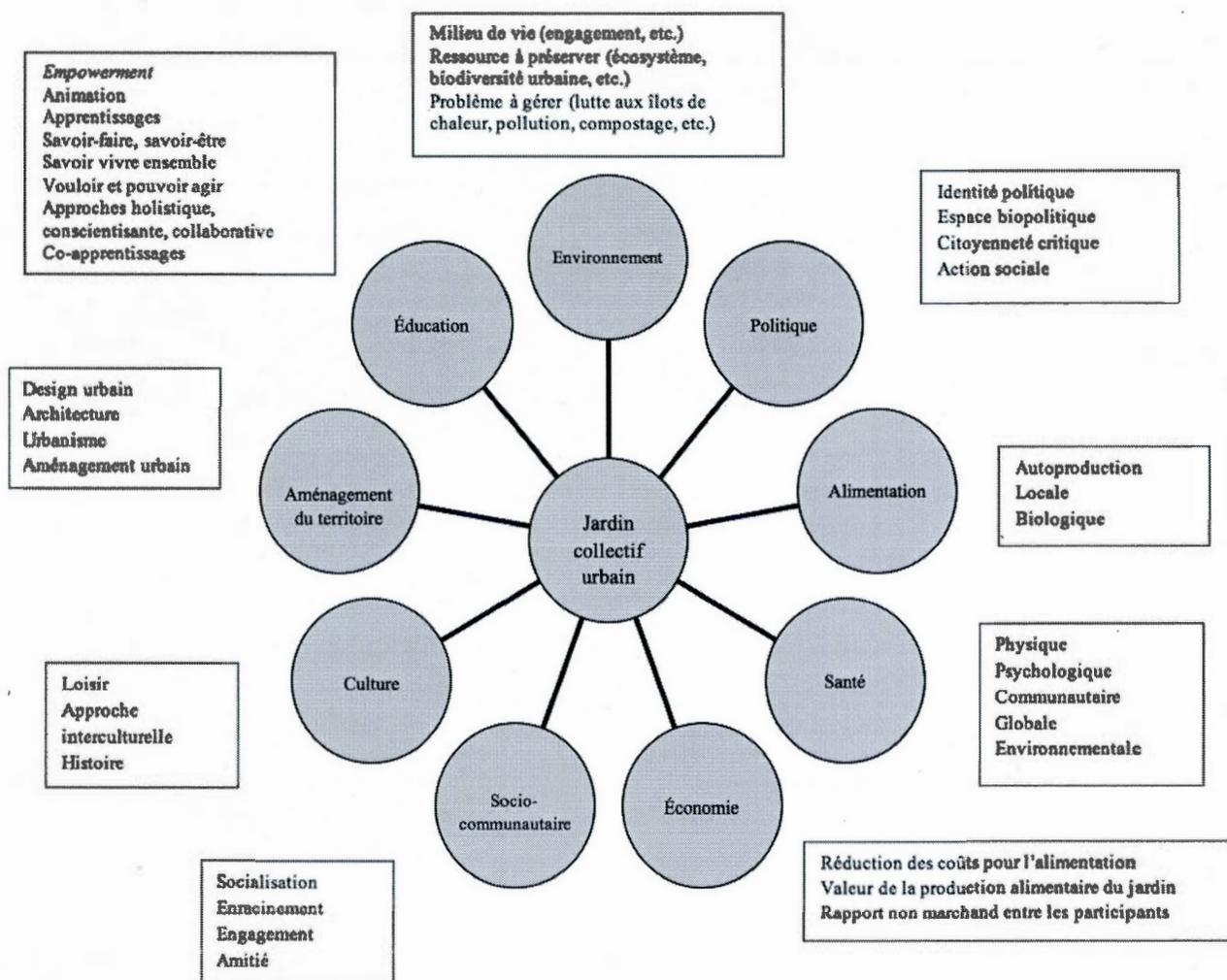
distribution de ces derniers, surtout à l'échelle locale (Boulianne, 2001; Mougeot, 2006; Duchemin, 2010). De plus, les frontières délimitant l'AU de l'agriculture dite rurale ne sont pas clairement définies, c'est pourquoi l'agriculture périurbaine entre aussi dans le concept plus large d'AU. De cette façon, l'AU peut être définie comme une

[...] industrie placée dans (intra-urbain) ou sur le bord (péri-urbain) d'une ville ou d'une métropole, qui produit, transforme et distribue une gamme diversifiée de produits alimentaires et de produits non-alimentaires, employant des ressources humaines et matérielles, des produits et des services existants dans et autour de cette zone urbaine et qui fournit en retour des ressources humaines et matérielles, des produits et des services à cette zone (Mougeot, 2000, p.11).

Cette définition a l'avantage de souligner le fait que l'AU englobe aussi les activités agricoles du milieu périurbain; qu'elle ne concerne pas seulement les produits alimentaires, mais aussi les produits non-alimentaires, par exemple, les herbes médicinales ou les fleurs; et qu'elle emploie des ressources, des produits et des services qui existent déjà sur le territoire en question (RUAF, 2011).

Toutefois, nous observons que deux dimensions importantes, voire inhérentes au concept d'AU sont absentes de cette définition : la réappropriation de l'espace et la participation citoyenne. En effet, il est maintenant reconnu que les fonctions de l'AU sont multiples, conférant à ce concept un aspect multidimensionnel (Duchemin, Wegmuller et Legault, 2008). Ainsi, en plus de la dimension économique, de sécurité alimentaire, de santé et d'aménagement urbain, l'AU rejoint aussi les dimensions de loisirs, d'éducation, d'interactions sociales et d'environnement (Figure 1.1).

Figure 1.1
Les multiples dimensions du jardin collectif urbain



Source : Legault, 2011, p.197 (inspiré de Duchemin et al. (2009)).

La figure 1.1 illustre les différentes sphères d'intervention de l'AU. Ainsi, selon Legault (2011, p.198), l'AU et le jardin collectif ont une portée environnementale, sociale, économique, mais aussi politique : « Même si les participants semblent peu conscients de la dimension politique de l'expérience, ces

projets d'auto-production alimentaire à saveur sociale au cœur des villes portent cette dimension et permettent aux jardiniers de récolter beaucoup plus que des légumes ». La multidimensionnalité rattachée à l'AU lui confère ainsi la possibilité de « fournir des réponses à la diversité des problèmes soulevés par une urbanisation galopante ainsi qu'à montrer le pouvoir d'adaptation de cette AU aux besoins différenciés des acteurs qui la mettent en pratique » (Wegmuller, 2010, p.3-4).

Dans le cadre de notre recherche, nous axons sur la dimension politique, en ce qu'elle englobe la participation citoyenne et la réappropriation de l'espace. Cette dimension nous semble primordiale, car l'initiative du jardin collectif tel qu'il sera abordé dans le projet de recherche constitue en soi une « reconquête de l'espace urbain au nom d'une éthique de la solidarité et de la sécurité (Donadieu et Fleury, 2003, p.156), ainsi qu'une façon de changer soi-même son milieu de vie, son habitat, son paysage (Besse, 2003). De plus, le fait de s'approprier un territoire souvent vide et inoccupé, comme par exemple un terrain en friche ou les toits des immeubles, transforme celui-ci en un espace de pouvoir (Ayalon, 2006). Le jardin collectif permet aussi aux citoyens de prendre part collectivement à un projet et de ce fait, d'augmenter la participation citoyenne au développement local et de contribuer ainsi à « l'émergence de nouvelles solidarités socioéconomiques et [à] une participation civique accrue » (Boulianne, 1999). Du moins, c'est l'idéal auquel la majorité des projets en AU aspire directement ou indirectement.

Dans cette optique, l'AU est une pratique nourrie et promue par les nouveaux mouvements sociaux. La mondialisation des échanges économiques et culturels qui s'accélère depuis les années 1990 et la transformation des États qui se profile simultanément entraîne une dynamique de déterritorialisation et décentralisation des pouvoirs et responsabilités des États. De ce fait, les mouvements altermondialiste et écologiste prennent de l'ampleur. L'AU prend la forme d'une action collective s'insérant dans le répertoire d'action de ces nouveaux mouvements sociaux. En effet, tel que mentionné par Neveu (2002, p.9), deux dimensions se recoupent dans l'action collective :

- *L'Agir ensemble intentionnel*, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Logique de revendication, de défense d'un *intérêt matériel* ou d'une *cause*.
- *L'action concertée en faveur d'une cause*, s'incarnant en "entreprises collectives visant à établir un nouvel ordre de vie". Elle peut viser des changements profonds ou au contraire, résister contre des changements; elle peut impliquer des modifications de portée révolutionnaire ou de portée locale.

Nous retrouvons ces deux intentions derrière les initiatives qui émergent en agriculture urbaine. Selon Boulianne, Olivier-d'Avignon et Galarneau (2010), le simple fait que les espaces investis par l'AU, et plus exactement les jardins communautaires et collectifs, soient revendiqués et autogérés par les membres, fait ressortir indéniablement la dimension collective et politique de cette action.

1.2.2 Typologie, formes et structure de l'agriculture urbaine à Montréal

Fort de ces précisions, il est maintenant important de démentir l'idée selon laquelle l'AU est une activité marginale et temporaire. En effet, selon les chiffres les plus récents, il y aurait 800 millions de jardiniers urbains sur la planète, dont 200 millions sont engagés dans la production de marché (PNUE, 1996). Qui plus est, ces gens produisent environ 15% des produits alimentaires mondiaux (*Ibid.*). Dans quelques villes du monde, l'effervescence de l'AU peut maintenant se chiffrer :

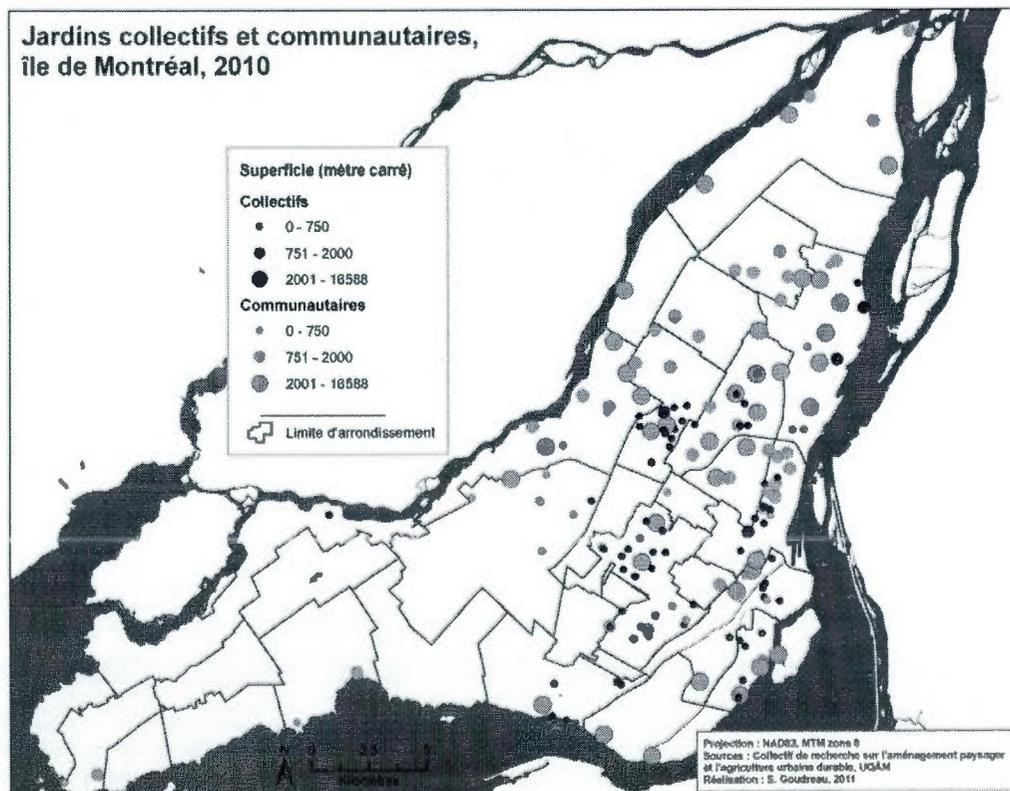
À Berlin, ils seraient 80 000 « agriculteurs » urbains. À New York, il y a environ 1 000 jardins communautaires sur des terres publiques. À Boston, le Boston Natural Areas Network s'occupe de plus de 150 jardins communautaires regroupant plus de 10 000 personnes (Duchemin, 2010).

À l'échelle de la ville de Montréal, environ 2000 personnes sont impliquées dans plus de 75 jardins collectifs. Ces chiffres ne prennent pas en considération les citoyens qui jardinent dans leur arrière-cour, leur avant-cour, sur leur toit, leur balcon ainsi que

ceux possédant une parcelle dans un jardin communautaire de la ville. Le jardinage communautaire attire entre 12 000 et 15 000 personnes s'impliquant de façon directe ou indirecte dans plus de 97 jardins (Figure 1.2) (*Ibid.*; Duchemin, 2010).

L'AU ne constitue pas un champ d'activité homogène. Elle prend plusieurs formes, et est associée à une pluralité d'actions et d'effets. Dans le cadre de notre recherche, nous mettons l'accent sur la forme du jardinage collectif. Or, une importante distinction doit être faite entre le jardin communautaire et le jardin collectif.

Figure 1.2
Activités liées à l'agriculture urbaine sur l'île de Montréal



Source : CRAPAUD, réalisation : S. Goudreau, 2011

Tableau 1.2
Distinctions principales entre le jardin communautaire et le jardin collectif

	Jardin communautaire	Jardin collectif
Division du jardin	Parcelles individuelles	Parcelle unique
Récoltes	Individuelles	Divisées entre jardiniers et/ou offertes à un autre organisme
Gouvernance	Hybride (Programme municipal avec OSBL)	Par l'organisme et/ou autogéré
Mission	Mission ludique et alimentaire	Mission en lien avec organisme ou groupe d'individus

Sources : Duchemin, Wegmuller et Legault, 2008; Boulianne, Olivier-d'Avignon, Galarneau, 2010; Stiegman, 2004.

1.2.2.1 Le jardin communautaire

Il existe bel et bien certaines différences qui sont fondamentales entre le jardin communautaire et le jardin collectif (Tableau 1.2). Tout d'abord, il nous semble pertinent de nous référer à ce qui peut être considéré comme étant à la base de plusieurs interventions agricoles urbaines, soit la guérilla jardinière. La guérilla jardinière ou « green guerilla » est une forme d'action directe, collective, citoyenne et écologiste. Elle provient d'un mouvement né de la réelle volonté des citoyens de verdir et se réapproprier la ville. Ce mouvement apparaît en 1973 à New York, lorsque Liz Christy convainc son entourage de s'approprier un espace laissé vacant par la ville de New York et d'en faire un jardin (Green Guerillas, 2010). Ce premier jardin est le point de départ d'un vaste mouvement qui se traduit maintenant sous la forme des jardins communautaires new-yorkais, les « community gardens ». Ces jardins s'insèrent aussi dans une perspective de contestation sociale, « critique de l'agriculture intensive, lutte contre l'exclusion et recherche de mixité sociale,

appropriation d'espaces publics délaissés, selon un principe d'autogestion [...] » (Rezelman, 2009, p.4). En ce sens, ils se rapprochent beaucoup de nos jardins collectifs montréalais.

Historiquement, la mise en place des jardins communautaires à Montréal s'est effectuée en trois vagues (Bhatt et Kongshaug, 2005). La première vague coïncide avec la crise énergétique des années 1970. À cette époque, les jardins communautaires qui émergent à Montréal ont une vocation utilitaire et tentent de pallier à l'insécurité alimentaire. Ainsi, le jardin communautaire tel que connu aujourd'hui à Montréal apparaît dans le quartier Centre-sud en 1974 (Ville de Montréal, 2005). Le premier jardin a été créé par un groupe de citoyens du quartier Centre-Sud qui revendiquait le droit d'utiliser un terrain inoccupé dans le quartier. Suite à cette initiative, trois autres jardins seront créés dans le même secteur. C'est lors de cette première vague, en 1975, que l'administration municipale crée le Programme municipal de jardins communautaires de la ville. La deuxième vague s'amorce à la fin des années 1980, soit en 1989, lorsque la ville de Montréal inscrit et intègre la planification, la coordination et l'harmonisation de son programme de jardins communautaires au sein du Service des sports, des loisirs et du développement social de la ville de Montréal. Ce faisant, le Programme municipal des jardins communautaires de Montréal devient un des principaux en Amérique du Nord (Pedneault et Grenier, 1996). Forte de cette initiative, la ville de Montréal obtient une reconnaissance au niveau international. En 1996, elle accueille le 17^{ème} Colloque de l'*American Community Gardening Association*, une organisation binationale (États-Unis et Canada) qui a pour but de partager et d'accroître les pratiques de jardinage communautaire (Wegmuller *et al.*, 2010, p.3, ACGA, 2011). Enfin, la troisième vague prend forme au milieu des années 1990 et perdure encore aujourd'hui. Elle est caractérisée par une certaine stagnation au niveau du nombre de jardins : « Ceci, en faveur du développement immobilier mais aussi pour des raisons de contamination des sols, de coupes budgétaires au programme de la ville et de

réduction du nombre de postes d'animateurs horticoles (Wegmuller et Duchemin, 2010, p.3) ».

Le jardin communautaire montréalais typique est constitué de parcelles de 18 mètres carrés octroyées aux ménages qui en font la demande. Selon les chiffres de la ville, on comptait 43 jardins communautaires en 1981, 72 en 1996 et 76 en 2001, 97 en 2011 (Ville de Montréal, 2005; Duchemin, 2010). Ces jardins font partie du programme municipal, sous la tutelle du Service des sports, des loisirs et du développement social de la ville et sont gérés par chaque arrondissement de la ville de Montréal depuis 2002 (Ville de Montréal, *op. cit.*). Le fonctionnement du jardin communautaire est assuré par trois groupes ou individus :

[...] les jardins sont encadrés conjointement par deux représentants locaux de la ville de Montréal, un agent de développement et un animateur horticole ainsi que par un comité de citoyens jardiniers avec président dont la tâche est la gestion et l'animation du jardin. Les membres de ce comité sont élus à chaque début de saison. Les règles de jardinage et de gestion sont dictées par le programme de la ville et appliquées par les représentants de la ville et le comité de jardin (Wegmuller et Duchemin, 2010, p.4).

D'autres alternatives plus récentes dans le paysage montréalais sont offertes aux citoyens qui veulent jardiner et pouvoir exploiter les surfaces minéralisées afin de pallier au manque de terres arables. Parmi ces alternatives, notons la présence de potagers sur les toits et balcons ainsi que dans les cours des résidences privées et institutionnelles (HLM, écoles, centres communautaires, etc.). Mais le type de jardinage qui est en réelle émergence est la forme collective (*Ibid.*).

1.2.2.2 Le jardin collectif

Ce type de jardin apparaît au milieu des années 1990 à Montréal, avec la création du Jardin *Cantaloup* par l'organisme communautaire Action communiterre (Reyburn, 2006). À la même époque, un autre jardin collectif voit le jour à Longueuil,

impliquant l'organisme environnemental Équiterre et l'organisme communautaire La Croisée de Longueuil (Boulianne, 1999). Cette nouvelle forme d'organisation du jardin s'inspire à la fois des jardins communautaires new-yorkais, du modèle cubain et des jardins de réinsertion français : « Ce qui est nouveau par rapport aux jardins communautaires existant à Montréal, c'est l'approche collective, le fait que tout le monde jardine sur la même parcelle » (Chapeau, 2010). Ainsi, l'innovation des jardins collectifs réside dans cette approche collective particulière où tous les participants du jardin organisent, planifient, décident et construisent ensemble. En effet, le jardin collectif est constitué d'une parcelle unique, les activités horticoles se font en groupe et les récoltes sont distribuées collectivement. La gestion du jardin peut tout aussi bien être du ressort d'une organisation non-gouvernementale (ONG) ou être autogérée par un collectif d'individus. Une formation horticole est souvent associée avec l'activité de jardinage. Enfin, la mission de ces jardins est d'emblée multiple; elle comprend un volet environnemental, social, économique et même, politique.

Bien que chaque jardin collectif soit unique par sa forme d'organisation, sa dynamique et par les participants qui s'y joignent, il est possible de dégager une typologie générale des jardins collectifs. Selon Stiegman (2004, p.17), il existe quatre types de jardin collectif :

- (1) Les jardins collectifs de quartier : ils sont à la fois le résultat et l'élément moteur de la concertation locale. Ils visent à la mixité sociale en impliquant des jardinières représentant une diversité de profils économiques, culturels et sociaux. Les participantes s'engagent pour une saison complète (généralement de mai à octobre). Une animation soutenue assure l'atteinte des objectifs sociaux.
- (2) Les jardins collectifs rattachés à un organisme : ces jardins sont établis en lien direct avec un organisme communautaire ou avec un programme spécifique. L'animation et la structure du projet s'adaptent aux objectifs du groupe porteur.
- (3) Les jardins-partage : ce sont des jardins partagés entre un résidant du quartier qui offre son arrière-cour et un groupe de jardinières (généralement de un à cinq). La coordination est assurée par un groupe communautaire qui fait le lien entre le

jardin-partage et un réseau de jardins collectifs. La dynamique collective et le suivi social sont moins importants que dans des jardins collectifs liés à des groupes plus grands ayant une animation plus soutenue.

(4) Les jardins collectifs d'insertion : dans ces jardins collectifs, les jardinières participent à un programme de réinsertion [professionnelle ou sociale].

Pour faire un portrait juste de la réalité du jardinage collectif montréalais, il nous semble pertinent d'ajouter un cinquième type de jardin collectif, soit le jardin solidaire :

(5) Les jardins solidaires : jardins créé par un groupe d'individus dans un contexte de réappropriation de l'espace urbain, s'inscrivant dans une mouvance de réflexion politique et idéologique du système actuel (« relation à la terre, à la consommation, à l'environnement, au travail, à l'organisation de la société et au modèle économique et politique dominant » (CRAC, 2010, p.6))

Enfin, il est entendu que les catégories incluses dans cette typologie ne sont pas mutuellement exclusives. Il se peut fort bien que deux types de jardins collectifs se retrouvent dans un même projet. La pratique du jardinage collectif dépend des « besoins des milieux dans lesquels elle se développe est encore en voie de se définir » (*Ibid.*, p.16). Par exemple, un organisme environnemental peut s'associer à un organisme qui est impliqué en santé mentale et ainsi développer un projet unique de jardinage collectif de quartier qui est aussi un jardin de réinsertion.

À Montréal, de nouveaux projets de jardinage collectif émergent chaque année. En 2008, plus de neuf organismes de jardinage collectif gérant 42 jardins ont été recensés (Zimmer, 2008). En 2011, le nombre de jardins collectifs se chiffre à 75 pour une quinzaine d'organisations.

Bien qu'en lui seul le champ de AU soit vaste, il s'inscrit aussi dans un concept plus large encore, celui du développement durable (DD). En effet, l'AU serait un outil contribuant à l'atteinte du DD, selon les tenants de ce concept (Reyburn, 2006; Boucher, 2009; Mougeot, 2006). L'agriculture urbaine matérialisée sous la forme du jardin collectif nous apparaît ici être une application concrète du

développement durable à petite échelle, en plus d'offrir un espace permettant une action collective politisée.

1.3 L'AU comme outil de développement durable dans les campus universitaires montréalais

Parmi les nombreuses actions qui participent à l'implantation d'un projet Campus durable, l'AU occupe une place de choix. À Montréal, les quatre plus grandes universités ont compris l'importance que revêt l'AU comme outil environnemental et éducatif.

Du côté anglophone, à l'Université McGill, le Groupe pour le logement à prix minimal de la faculté d'architecture de McGill a démarré un projet avec l'appui d'Alternatives (*Des jardins sur les toits*) et en partenariat avec l'organisme Santropol roulant. Ce partenariat consiste en l'implantation du Jardin du Campus Comestible (Edible Campus Garden), qui regroupe plus de 300 bacs sur les toits et les espaces bétonnés de l'université. Avec l'aide de ses bénévoles, le Santropol roulant s'occupe de l'entretien et de la récolte des légumes, qui sont ensuite soit transformés en cuisine et distribués par la popote roulante aux personnes âgées ayant une mobilité réduite, soit distribués dans les paniers de légumes vendus à des particuliers ou encore, vendus dans leurs marchés de quartier (Santropol roulant, 2012).

Pour sa part, l'Université Concordia dirige des activités pratiques, éducatives et liées à la recherche dans la serre universitaire par le biais de l'initiative Concordia Greenhouse, qui est chapeautée par *Sustainable Concordia*³. Quatre principaux projets sont mis de l'avant : le Vermicompostage, l'Atrium Tea Garden, le projet Aquaponique et le Four season growing. Aussi, l'université a mis sur pied le *Mackay Garden*, jardin collectif géré par les stagiaires du projet *City Farm School* depuis

³ *Sustainable Concordia* est une organisation étudiante dont la mission est de « créer une culture de durabilité » sur le campus de l'Université Concordia.

2011. Les participants à ce projet sont amenés à apprendre par l'expérience concrète les rudiments du jardinage. Les récoltes sont partagées entre les participants et les surplus sont remis à la coopérative alimentaire de l'université, le Frigo Vert (Agriculture urbaine Montréal, 2012). De plus, depuis 2010, Concordia est aussi affiliée au projet *Vert ta ville* qui s'occupe du démarrage de semences biologiques qui sont ensuite offertes aux organismes montréalais qui en ont besoin. En échange, ces derniers doivent offrir un atelier horticole aux participants de *Vert ta ville*.

Du côté francophone, une toute nouvelle initiative provenant de l'Université de Montréal est née en 2011 grâce à quatre étudiants en environnement et développement durable : le projet P.A.U.S.E (Production agricole urbaine soutenable et écologique). Ce projet vise à développer différentes activités agricoles sur le campus de l'UdeM ainsi qu'à promouvoir la biodiversité et la vie. P.A.U.S.E. propose un jardin hors-sol en bacs, mais aussi de l'arboriculture, de la mycoculture (culture de champignons) et de l'apiculture (élevage d'abeilles à miel). La sensibilisation et l'éducation à travers des ateliers et des formations sont aussi au cœur de leur mission (Agriculture Montréal, 2012).

Enfin, l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) a vu la création en 2009 du Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable (CRAPAUD), qui utilise le jardinage urbain et le compostage des matières résiduelles comme laboratoire d'exploration et d'éducation populaire. C'est cette initiative étudiante qui est notre objet d'étude.

1.3 Le CRAPAUD

Le CRAPAUD, organisation fondée sur des bases autogestionnaires et utilisant l'AU comme outil d'application territoriale du développement durable, est née de la rencontre entre des initiatives indépendantes (mais cohérentes) d'étudiants, soit le comité environnemental de l'Association des étudiants et étudiantes en sciences de l'environnement (AESS) de l'UQÀM et le Groupe de recherche en intérêt

public (GRIP) de l'UQÀM. Le comité environnemental de l'AESS est un comité qui regroupe des étudiants se préoccupant de l'environnement à l'UQÀM et qui agit principalement au sein du complexe des sciences Pierre-Dansereau. En 2007, trois membres de ce comité décident de s'approprier une partie de l'espace gazonné dans l'arrière-cour du Complexe des sciences Pierre-Dansereau (Figure 1.3) pour en faire un jardin potager et ce, sans attendre l'autorisation des instances uquamiennes.

Le Jardin clandestin est issu de cette opération d'appropriation et constitue le premier jardin du futur CRAPAUD, servant à repousser « l'hégémonie du gazon » au profit de plantes comestibles (Figure 1.4). C'est durant cette même année 2007 qu'est mis sur pied le jardin en bacs sur le toit du pavillon de Design, à l'initiative de la conseillère en développement durable de l'UQÀM et d'Alternatives et son projet *Des jardins sur les toits*. Cette première année sera plutôt considérée comme une année d'implantation et d'expérimentation, car les utilisateurs du jardin ont connu des résultats mitigés au niveau de la production.

Les bacs utilisés pour le jardin sont laissés sur place et sont réutilisés en 2008 pour donner vie au Jardin Claire-Morissette, grâce à l'implication de la nouvelle coordonnatrice du comité environnemental de l'AESS. Du côté du complexe des sciences, 2008 voit la création d'un autre jardin au sol, symétrique à celui du Jardin clandestin portant le nom de Jardin de Lydia. C'est aussi cette même année que le comité Verdis-toit, créé en 2007, renaît concrètement, sous l'égide du GRIP-UQÀM. Initialement créé pour implanter un toit vert à l'UQÀM, Verdis-toit trouve finalement du financement pour faire une étude de faisabilité sur l'installation d'une toiture végétale. En résulte en 2008 une publication intitulée *Toitures végétales : Implantation des toits verts en milieu institutionnel* (Trottier, 2008).

Suite à la publication et la visite de la majorité des toits des bâtiments de l'UQÀM, il est constaté que certaines terrasses sont complètement sous-utilisées et que des projets de verdissement pourraient facilement y être implantés. Avec l'appui d'un financement de l'AESS, Diane Careau, responsable à la vie étudiante (SVE), Antoine Trottier et Patrice Godin, deux étudiants des sciences de l'environnement

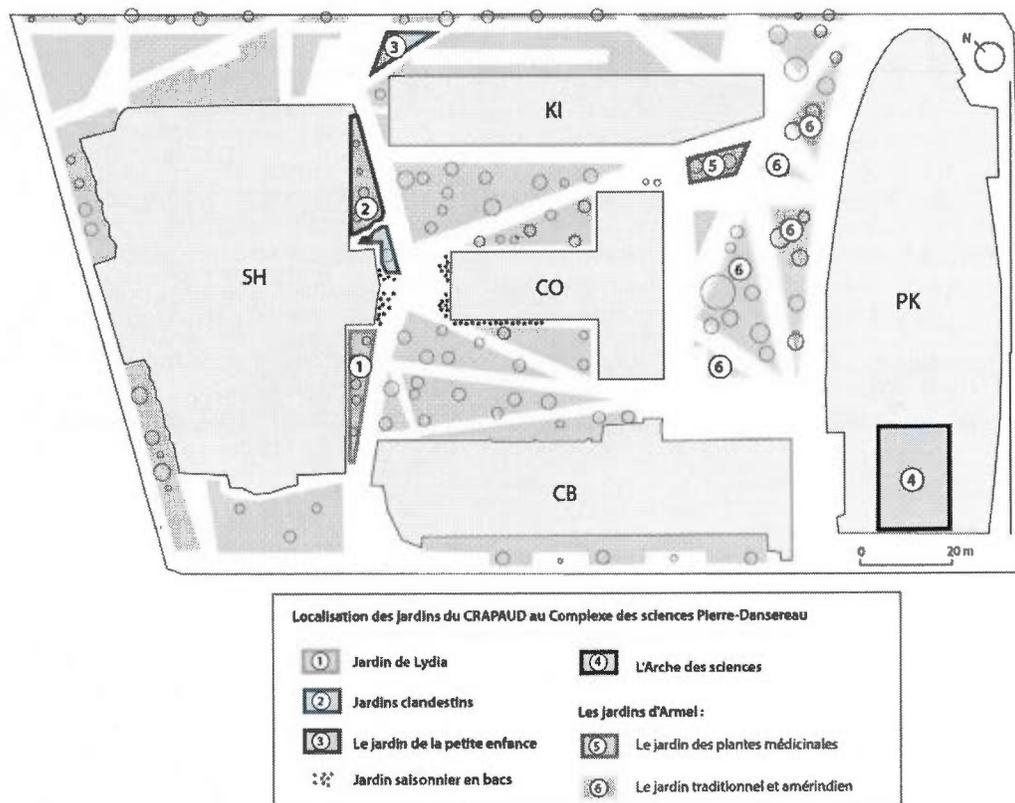
lancent le projet de création d'un jardin en bac sur la terrasse du 5^{ième} étage du pavillon Président-Kennedy. Avec l'ajout de nouveaux collaborateurs bénévoles venant de toutes les disciplines, l'Arche des sciences naît.

C'est en 2009 que la fusion de toutes ces initiatives s'opère pour créer le Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable (CRAPAUD). Les membres tentent alors d'obtenir le contrat en aménagement paysager du secteur Ouest de l'UQÀM. Il s'en est fallu de peu pour que le collectif obtienne ledit contrat. Le CRAPAUD y trouve tout de même son compte, puisque grâce à ses acquis des saisons 2007 et 2008, soit deux jardins terrasses et deux jardins au sol, le Service des immeubles et des équipements de l'UQÀM (SIE) décide de financer le collectif pour les trois prochaines années (2009-2011). Le CRAPAUD pouvait dès lors débiter pleinement ses activités.

En 2009, l'organisme agrandit les surfaces de jardins, qui sont toujours localisés dans la cour intérieure du complexe des sciences de l'UQÀM. Les membres du CRAPAUD décident de créer Les jardins d'Armel, le Jardin des plantes médicinales, le Jardin Amérindien et le Jardin de la petite-enfance. Ils développent aussi un volet compostage (installation de treize composteurs de différents formats, matériaux et usages, ainsi qu'achat de chaudières pour transporter la matière organique). Après un hiver difficile pour la gestion et la transition puisque plusieurs membres terminent leurs études, tandis que d'autres démarrent d'autres projets, un désir de renouveau de la part des fondateurs se manifeste et de nouveaux membres sont engagés pour la saison 2010.

Le CRAPAUD fait partie du réseau des groupes oeuvrant en agriculture urbaine à Montréal. La mission de ce collectif à l'été 2010 est de promouvoir, par la recherche, la sensibilisation, la réappropriation et l'action, une agriculture, un aménagement et un entretien paysagers respectueux de l'environnement en utilisant le jardin urbain et le compostage en milieu institutionnel comme laboratoire expérimental d'éducation populaire (CRAPAUD, 2010). Avec l'aide de bénévoles, le collectif développe et entretient trois types de jardins : deux jardins terrasses (pavillon

Figure 1.4
Plan d'aménagement détaillé des jardins du CRAPAUD au Complexe des sciences Pierre-Dansereau



Conception : Charlotte Gros, 2012

Depuis 2011, le CRAPAUD détient aussi un rucher, qui est principalement dédié à la recherche et est localisé au pavillon des sciences biologiques (SB)⁴. Le compostage fait aussi partie des priorités du collectif depuis ses débuts. Ainsi, treize composteurs libres-services sont installés dans la cour intérieure du Complexe des sciences Pierre-Dansereau produisant une dizaine de tonnes de compost chaque année. Le volet éducatif du CRAPAUD se matérialise surtout par la diffusion

⁴ En 2012, le rucher a été déménagé sur la terrasse du pavillon de Design (DS).

d'information lors d'ateliers et de conférences, mais aussi par le biais de la tenue de l'École d'été sur l'agriculture urbaine, activité éducative renouvelée à chaque année depuis sa création en 2009.

Enfin, il est important de souligner la dimension politique du CRAPAUD, manifeste depuis sa naissance et se poursuivant par son implication dans les nombreux dossiers liés à l'AU à Montréal. En 2010, le collectif initie une pétition, *Ma poule à Montréal*, qui a pour but de demander la tenue d'une consultation publique sur l'AU à Montréal, par le biais d'une réflexion concernant « la réintroduction des poules pondeuses en ville » (CRAPAUD, 2012). Suite à cet événement, plusieurs groupes du milieu de l'AU à Montréal, mais aussi de l'environnement, du développement social et de la sécurité alimentaire se rassemblent pour créer le groupe de travail en agriculture urbaine, le GTAU. Ce regroupement milite pour la tenue d'une consultation publique sur l'état de l'AU à Montréal. De 2010 à fin 2011, le CRAPAUD est impliqué avec le GTAU, et une consultation publique a finalement lieu au printemps 2012. Le CRAPAUD est aussi l'instigateur de la Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine, qui a été élaboré par les participants de l'École d'été sur l'agriculture urbaine 2011, ainsi que par des citoyens montréalais présents lors de la Journée de consultations publiques organisée dans le cadre de l'École.

Depuis ses débuts, le CRAPAUD a choisi d'utiliser les principes autogestionnaires pour guider ses actions. Quelques précisions sur l'autogestion apporteront maintenant l'éclairage nécessaire à la compréhension du fonctionnement interne du collectif.

1.4 L'autogestion appliquée

Pour mettre en lumière les aspects concrets du concept d'autogestion qui sera traité ici, il est nécessaire de retracer les expériences des groupes se revendiquant des

principes autogestionnaires. Au Québec, c'est à partir des organisations sociales que s'est le plus affirmé l'autogestion : « peu présente dans le domaine du travail, c'est au sein des groupes populaires, des entreprises communautaires et des organismes culturels que l'autogestion s'est discrètement le plus développée au Québec ces dernières années » (Gagnon, 1995, p.141). Castoriadis (1979, cité par Canivenc, 2010b) définit l'organisation autogérée comme étant un type d'organisation où « toutes les décisions sont prises par la collectivité qui est, chaque fois, concernée par l'objet de ces décisions. C'est-à-dire un système où ceux qui accomplissent une activité décident collectivement ce qu'ils ont à faire et comment le faire ». Ainsi, dans une organisation autogérée, ce ne sont pas nécessairement tous les membres de l'organisation qui prennent toutes les décisions. Cependant, les décisions concernant directement les membres qui auront à vivre avec les conséquences (ou les effets) de ces décisions sont prises par les membres en question.

Pour compléter la définition de Castoriadis (1979), il est important d'ajouter l'aspect adaptatif inhérent à la pratique de l'autogestion, c'est-à-dire que chaque organisation autogérée est unique en ce qu'elle crée, du moins idéalement, ses propres instances qui sont adaptées à chacune : « Un groupe autogéré est idéalement un groupe qui se dirige lui-même, qui fait naître ses propres institutions de direction, de fonctionnement, de gestion, de contrôle, d'évaluation et de développement » (d'Aragon, 1980, p.14). Ainsi, l'aspect de la prise de décisions par les membres concernés et l'aspect d'adaptation face à la structure nous semblent être deux aspects fondamentaux dans une organisation autogérée. Outre ceux-ci, certains principes de base et certaines caractéristiques peuvent être attribués globalement aux tenants de l'autogestion : une remise en question de l'État et du système capitaliste, un mode d'organisation collectif, l'établissement de nouveaux rapports sociaux (organisation du travail, rapports hommes-femmes), l'égalité, ainsi que l'autonomie et la liberté (Drapeau et Kruzynski, 2005).

Tableau 2.1
Portrait des groupes autogérés québécois

Dimensions	Caractéristiques
Champs d'action	Variés, se recoupent (interdépendance de tous les aspects de la vie)
Compositions	Souvent les même militants, impliqués dans plusieurs groupes à la fois ; majorité de femmes
Principes	Informels: libertaire, solidaire, égalitaire, antiautoritaire, anticapitaliste, antipatriarcal, antiraciste, antifasciste, anti-impérialiste, antihomophobe, écologiste, antispéciste, antianthropocentriste (contre toute forme de discrimination et d'oppression)
Modes d'action	Action directe (légale ou illégale), publications (journal ou autre) pour circulation des idées
Modes d'organisation	Autonome, autofinancement, démocratie directe, non-hiérarchique
Tâches	Rotation, partage des connaissances, comités de travail, influence en fonction de l'implication, auto-formation
Mécanismes de réduction des rapports de pouvoir	Communication non-violente, évaluation après rencontres, rôles (gardien du senti, etc.), égalité homme-femme

Source : Lambert-Pilote, Drapeau et Kruzynski, 2007, p. 6-13.

Il est nécessaire de se reporter à la réalité du terrain pour comprendre ce qui anime concrètement les expériences autogestionnaires. Le tableau 2.1 rassemble les dimensions ainsi que les caractéristiques propres aux groupes autogérés québécois. Cette vision des groupes autogérés s'enrichit de la caractérisation faite par Fontan et Silvestro (2005, p.3), principalement en ce qui a trait aux acteurs qui les investissent :

La plupart des acteurs impliqués dans ces expériences se caractérisent par : (1)

une construction, sinon anticapitaliste, du moins très critique, des rapports économiques; (2) une sympathie évidente pour la démocratie participative et la mise en œuvre d'efforts concrets pour lui donner vie; (3) l'orientation de l'action vers le développement de connaissances pratiques, voire techniques, au sein d'actes concrets; (4) un discours sur la solidarité influencé par l'écologisme, le féminisme, les droits humains et, de façon plus implicite, un certain socialisme.

Ainsi, bien que toutes particulières et uniques, les expériences autogestionnaires ont tout de même une base commune. Ce qui ne fait cependant pas de cette base une marche à suivre. En effet, la mise en application du modèle autogestionnaire est un processus très complexe (Canivenc, 2010c). Certains auteurs affirment que l'autogestion serait amenée à mourir de par ses propres principes intrinsèques (Meister, 1974; Sainsaulieu, Tixier et Marty, 1983). D'autres auteurs affirment au contraire que c'est le côté éphémère de ces organisations qui leur donne toute leur raison d'être (Dupuis-Déri, 2005; Garcia, 2007, Canivenc, 2010c). Il est aussi possible de critiquer certains des théoriciens de l'autogestion du fait du peu d'empirisme contenu dans leurs travaux :

De nombreux défenseurs de l'autogestion sont ainsi restés muets sur les modalités concrètes de mise en pratique de cette utopie. C'est évidemment une lacune qui participe activement à faire de l'autogestion une notion imprécise [...]. (Canivenc, 2010b).

Quoiqu'il en soit, au Québec, malgré certains échecs, des groupes autogérés continuent d'émerger ici et là.

Après avoir mis en contexte notre objet d'étude, il est maintenant pertinent de faire part des fondements de notre questionnement et d'exposer notre problématique en détails. Dans le prochain chapitre, il sera aussi question de notre cadre conceptuel se situant au cœur de notre mémoire, soit l'autogestion, une des formes du concept de gouvernance.

CHAPITRE II

PROBLÉMATIQUE ET CADRE CONCEPTUEL

Ce chapitre présente notre problématique et notre questionnement de recherche. Y sont donc exposés nos objectifs et notre hypothèse de recherche. Une précision sur la pertinence disciplinaire de notre recherche y est aussi faite. De plus, les concepts qui constituent le cadre conceptuel dans lequel s'inscrit notre recherche, méta-concept et concept opératoire principal, sont présentés et définis.

2.1 Objectif principal, objectifs spécifiques et hypothèse de recherche

Nous avons pu constater dans le chapitre précédent que la mise en application concrète d'initiatives de développement durable nécessite l'utilisation d'une approche territoriale à petite échelle (p.ex. échelle locale). L'agriculture urbaine est une pratique de DD adoptée sur des micro-territoires permettant de tendre vers un développement plus durable de ces territoires et des collectivités qui les habitent. À Montréal, de nouvelles initiatives de DD émergent qui visent la participation citoyenne et l'appropriation de l'espace urbain par les citoyens. Certes, il est possible de considérer le jardin collectif comme propice à l'action collective et, en ce sens, il peut devenir un espace où se développent des initiatives novatrices en termes de gouvernance locale, comme c'est le cas dans les institutions universitaires montréalaises.

L'objectif principal de cette recherche est d'analyser le processus de création d'une initiative autogérée dans le milieu institutionnel universitaire montréalais, soit

le CRAPAUD. En effet, les membres fondateurs du CRAPAUD ont consciemment choisi de mettre en place un mode de gouvernance qui repose sur l'autogestion. Il s'agit ainsi d'aller voir dans quelle mesure l'autogestion permet à ce collectif œuvrant en AU d'atteindre ses objectifs socio-environnementaux.

Deux objectifs spécifiques permettent d'atteindre cet objectif principal :

1. Éclairer le processus de gouvernance à l'œuvre au CRAPAUD; c'est-à-dire mettre en lumière les différentes composantes de la structure interne autogérée de l'organisme, principalement autour des variables acteurs, communication et structure.
2. Identifier les avantages ainsi que les désavantages de l'autogestion dans l'expérience du CRAPAUD.

Notre hypothèse principale s'articule en deux temps et stipule que (1) l'autogestion est un mode de gouvernance locale dynamique pour l'environnement dans lequel évolue le CRAPAUD, soit le milieu institutionnel universitaire et (2) que ce mode de gouvernance favorise l'atteinte de la mission d'appropriation de l'espace et de développement de l'agriculture urbaine fixée par le collectif lui-même.

Notre hypothèse est nourrie par les écrits sur la gouvernance et plus spécifiquement par ceux qui sont axés sur l'autogestion comme mode de gouvernance organisationnelle. Analyser le mode de gouvernance d'une organisation permet de mettre en lumière le jeu des acteurs en place et nous éclaire sur son fonctionnement interne. L'autogestion, en tant que concept et mécanisme de gouvernance, est à la source de notre questionnement de recherche. Ce concept nous permet de comprendre les motivations premières des acteurs impliqués dans le collectif à l'étude (CRAPAUD), mais aussi de saisir l'efficacité et la pertinence de ce mode de gouvernance au niveau de la structure interne du CRAPAUD.

2.2 Pertinence géographique

Si l'agriculture urbaine et l'autogestion ne sont pas des champs de recherche d'emblée associés au domaine de la géographie, il nous apparaît néanmoins important que notre projet de recherche adopte une perspective géographique, attendu que le géographe a comme tâche de « promouvoir des modes d'organisation sociale qui soient démocratiques et respectueux de la nature » (Claval, 2003, p. 225). Ainsi, explorer le rôle de l'autogestion dans un projet d'agriculture urbaine tel qu'il est fait ici met en relief la relation que l'humain entretient avec son environnement et son territoire.

Selon Pitte (2009), la géographie « permet de comprendre la multiplicité des associations possibles entre le génie des hommes et les différentes composantes que sont l'air, l'eau, les sols, les végétaux, les animaux, des micro-organismes jusqu'aux plus grands ». L'agriculture urbaine crée un espace dans lequel l'humain peut interagir avec la nature et permet d'améliorer l'espace vécu de ce dernier en devenant l'outil qui relie l'individu à son environnement. L'agriculture urbaine est une façon d'atténuer l'abstraction de l'espace, de le rendre plus concret afin de remettre les individus en contact avec les éléments de l'environnement physique à l'échelle de la ville car « En dépit des changements humains, la nature garde ses droits, même sur un organisme aussi complexe qu'une ville » (Cosinschi et Racine, 1998).

Une des dimensions analysées dans notre recherche est la relation existant entre les rapports sociaux et le territoire investi par les individus. De fait, le territoire est extrêmement important puisqu'il est la médiatisation de la conscience du temps et de l'espace; il est à la fois le cadre et le moyen de reproduction de la société (Klein, 2009). Notre projet de recherche éclaire cette relation individu/territoire en ce qu'il propose une réflexion sur la façon dont les individus s'approprient le territoire. Dans le cas qui nous intéresse, le territoire d'étude se situe sur le campus de l'UQAM, là où agit le CRAPAUD (Figure 1.4). L'appropriation de ce territoire se fait par l'entremise de l'agriculture urbaine dans un contexte d'autogestion.

2.3 Conceptualisation de la recherche

Pour parvenir à examiner de façon efficiente notre sujet d'étude, il convient maintenant de conceptualiser notre recherche, c'est-à-dire d'exposer clairement le cadre conceptuel ainsi que de définir les concepts qui balisent notre analyse. Nous faisons appel à deux concepts principaux, soit un méta-concept, la gouvernance et un concept opératoire principal, l'autogestion.

2.3.1 Historique et fondements de la gouvernance

La définition de la gouvernance, considéré dans notre recherche comme méta-concept, ne fait pas l'unanimité et ce, tant dans le domaine scientifique que politique : « La gouvernance est devenue un terme qui a investi presque tous les champs disciplinaires des sciences sociales, ainsi que le vocabulaire à tel point que l'on peut se demander à juste titre ce qui en fonde la cohérence scientifique et, surtout, le statut épistémologique » (Hamel et Jouve, 2006, p. 32). Aussi Le Galès (2001, p.4) a-t-il répertorié 23 définitions différentes de ce terme.

Il est d'abord important de faire la distinction entre *gouvernance*, qui intègre les mécanismes gouvernementaux par lesquels les acteurs, qu'ils soient des individus ou des organisations, gèrent et développent pour leur propre intérêt, et *gouvernement*, qui implique plutôt une autorité officielle dotée d'un pouvoir et veillant à l'application des politiques adoptés (Moreau Defarges, 2008). Pour Kooiman (1993, in Hamel et Jouve, 2006, p.36) : « il convient d'établir une distinction entre ce qui relève des processus de gouvernement orientés vers la réalisation d'objectifs bien définis et, d'autre part, la gouvernance qui est le résultat d'interactions entre une pluralité d'institutions aux statuts divers ». La différence résiderait plutôt dans les mécanismes employés par les différents acteurs afin d'atteindre certains objectifs dans les affaires publiques.

Les premiers travaux mentionnant le concept de gouvernance datent de 1920 et proviennent de Ronald Coase. Ils traitent alors de l'analyse des formes de coordination entre firmes (*Ibid.*). Le terme gouvernance apparaît néanmoins au 18^{ème} siècle dans la langue française. Il a longtemps été utilisé au sens de gouvernement ou gouverne et, en philosophie politique, il est un des éléments du débat relatif à l'équilibre entre les pouvoirs royaux et parlementaires (Gaudin, 2002). Ce n'est qu'un demi-siècle plus tard qu'il réapparaît dans les discours, soit dans les années 1970, en parallèle à la crise des démocraties libérales (Hamel et Jouve, 2006). À cette époque, la remise en question de la légitimité des élus, voire de la démocratie elle-même, est au goût du jour; l'imputabilité de cette dernière est remise en cause et les États sont qualifiés d'ingouvernables (*Ibid.*; Le Galès, 1995). Or, pendant la décennie suivante, l'utilisation du concept de gouvernance se fait plus discrète, puisque la crise semble profiter d'une accalmie. En effet, ces mêmes démocraties libérales trouvent quelques remèdes efficaces à court terme, telles que la déréglementation et la privatisation, pour pallier aux problèmes générés par la crise de l'État-nation (Hamel et Jouve, 2006).

La crise des démocraties modernes réapparaît au début des années 1990, et avec elle se produisent plusieurs changements qui affecteront profondément les sociétés pour les années à venir et qui contribueront au retour du concept de gouvernance sur la scène institutionnelle (*Ibid.*; Campbell et Mazalto, 2004.). En effet, depuis deux décennies, les sociétés contemporaines connaissent de profonds bouleversements sociaux et territoriaux. La mondialisation des échanges économiques et culturels, les transformations du système capitaliste, la baisse des barrières douanières, la recomposition de l'ordre politique interne des États à travers, notamment, l'évolution des relations entre les différents paliers gouvernementaux et la remise en question des principes d'autorités et de domination constituent autant de facteurs qui provoquent une mutation des structures sociopolitiques des sociétés modernes (Brenner, 2004). Ainsi, l'État se modifie et la nouvelle donne sociopolitique nécessite donc de revoir et de repenser les acquis en termes d'outils de

prise de décision, de médiation entre l'État et la société civile, ainsi que tous les autres mécanismes faisant appel à la façon de gouverner et ce, quel que soit le palier gouvernemental.

Dans ce contexte, la gouvernance a deux grandes visées. La première est de répondre à certaines dimensions de la crise des modes de régulation au sein des systèmes démocratiques, et la seconde, de proposer une rationalité décisionnelle mieux adaptée pour la prise en charge de l'environnement (Laganier, Villalba, et Zuindeau, 2002). Car la crise au niveau des États va de pair avec la prise en compte de l'existence de certains enjeux internationaux qui doivent dorénavant être traités de façon plus efficiente, tels la justice internationale et l'environnement. Ainsi, la sphère environnementale figure parmi les domaines à l'intérieur desquels l'État redéploie ses fonctions, à la faveur des territoires locaux qui ont dès lors la responsabilité de définir les contenus et les modalités d'opération des politiques publiques reliées à ce domaine (Larrue, 2000).

De ce fait, un des éléments particulièrement importants parmi ces changements est la décentralisation des pouvoirs et des compétences des États qui s'opère depuis les années 1990. Il se produit une segmentation de l'État national, qui est certes toujours présent, mais qui se déleste de certaines responsabilités et délègue certain champs de compétence en diffusant le pouvoir à différentes échelles, dont les échelles régionale et municipale, entre autres. Avec ce changement d'échelle, la gouvernance devient à la fois supranationale, à l'échelle internationale (p.ex. Union européenne), et à la fois singulière, à l'échelle locale, appliquée à des micro-territoires.

On retrouve notamment la volonté de mettre en place des procédures originales de gestion des territoires (à la fois au niveau local et au plan international), destinées à assurer une meilleure prise en compte des situations locales — situations spécifiques mais aussi systèmes d'acteurs particuliers —, tout en donnant à l'ensemble une cohérence internationale (Laganier, Villalba et Zuindeau, 2002).

La décentralisation des États accentue l'importance de la participation citoyenne. La responsabilisation et l'autonomisation de la société civile deviennent des objectifs primordiaux à atteindre pour la prise de décision à une échelle où cette société est directement impliquée. L'implication des citoyens est dorénavant fondamentale, tout comme celle de tous les autres acteurs évoluant sur la scène politique: « la gouvernance sert à désigner les nouveaux mécanismes et procédures par lesquels des politiques publiques sont produites par la coopération entre acteurs et institutions, la mutualisation de leurs ressources et leur légitimité (Hamel et Jouve, 2006, p.35). C'est en ceci que les définitions de la gouvernance se rejoignent : elles insistent toutes sur l'importance du rôle que devraient jouer les acteurs issus de la société civile (*Ibid.*).

Pour notre part, la gouvernance se traduit par un processus flexible et mouvant plutôt qu'une application rigide ou un état de fait. Aussi, la gouvernance est ici comprise comme l'ensemble des mécanismes mis en œuvre par des acteurs dans l'atteinte d'un but commun, pour favoriser un intérêt collectif, ainsi que pour le bien commun du groupe formé par ces acteurs. À ce sujet, nous abondons dans le sens d'Hamel et Jouve (*Ibid.*, p.40) lorsqu'ils soulignent que la gouvernance est

[...] ensemble des pratiques collectives par lesquelles l'ordre politique est produit à partir de la négociation autour de l'élaboration et de la mise en œuvre de normes permettant d'élaborer collectivement le bien commun, les modalités concrètes pour y parvenir et ce, sans avoir uniquement recours à la domination et à la coercition exercées par un acteur particulier.

Cette définition a l'avantage de fournir assez de précisions et de souligner la dialectique existant entre gouvernement et gouvernance. L'aspect non-coercitif de la gouvernance nous semble aussi être un point primordial. Enfin, l'aspect consensuel, c'est-à-dire la mise en place d'une structure hétérarchique plutôt que hiérarchique, nous apparaît être une pratique efficiente pour favoriser les intérêts collectifs et l'atteinte du bien commun.

2.3.2 L'autogestion : historique et fondements

Les écrits scientifiques sur l'autogestion font référence soit à une autogestion généralisée, se traduisant par un projet de société (Arvon, 1980; Castoriadis, 1979; Ferreira et Lipietz, 2005; Bourdet et Guillerm, 1977; Rosanvallon, 1976), ou alors à une pratique autogestionnaire appliquée à l'entreprise ou encore, à l'autogestion ouvrière. Peu d'auteurs se sont penchés sur l'autogestion comme pratique déployée à plus petite échelle, spontanée, voire à une autogestion « de proximité ». Or, il existe plusieurs façons d'entrevoir et de pratiquer les principes émanant de l'autogestion autrement que par la mise en oeuvre d'un projet de société (Drapeau et Kruzynski, 2005). De ce fait, il serait plus réaliste de se référer à *des* autogestions et non pas à une seule formule autogestionnaire (Corpet, 1982; Demidjuk, 2008; Fontan et Silvestro, 2005) :

En raison de cette multiplication des formules théoriques et des manifestations pratiques (...) «habitat autogéré», «autogestion des luttes», «autogestion pédagogique», «autogestion sociale», «socialisme autogestionnaire», il serait plus exact de parler *des* autogestions plutôt que d'une autogestion entendue comme un modèle unique et universel de transformation sociale, valable et transposable en tous lieux et en toutes circonstances (Corpet, 1982, p.70).

En effet, et bien qu'elles aient toutes certaines caractéristiques communes, l'autogestion peut revêtir plusieurs formes.

Relativement jeune, le terme autogestion est souvent considéré comme un mot-valise (*Ibid.*; Demidjuk, 2008). Apparue dans les années 1960 dans la langue française, le terme est en fait la traduction du mot d'origine serbo-croate *samoupravlje* – « *samo* étant l'équivalent slave du préfixe grec auto et *upravljje* signifiant approximativement gestion » (Canivenc, 2010a). Ce terme fait référence à l'expérience autogestionnaire menée dans la Yougoslavie des années 1950 par Tito (Drapeau et Kruzynski, 2005). Or, si son origine étymologique n'est pas contestée, il en est autrement de la source même et de la signification du concept qui ne font pas l'unanimité entre les marxistes, les anarchistes, ou tout autre observateur des

expériences autogestionnaires (*Ibid.*). De fait, l'expérience yougoslave peut être considérée comme ambiguë quant à sa réelle portée autogestionnaire (Canivenc, 2010a; Drapeau et Kruzynski, 2005). Dès lors, il est possible de se référer à trois interprétations du terme: anglo-saxonne, anarchiste et marxiste.

Selon Arvon (1980), le terme autogestion tel que défini par l'expérience yougoslave n'est pas adéquat puisqu'il rend uniquement compte de la dimension économique. Pour lui, les termes anglo-saxons *self-government*⁵ et *self-management*⁶ sont plus significatifs car ils « situent la notion dans l'ampleur humaine » (Drapeau et Kruzynski, 2005, p.3), s'attardant ainsi à la fois à la dimension politique et économique de la pratique autogestionnaire.

Pour les anarchistes, l'autogestion renvoie à des écrits et à une expérience qui remontent beaucoup plus loin dans le temps, la référence à l'autogestion yougoslave n'ayant pas d'intérêt d'un point de vue révolutionnaire (*Ibid.*). Les fondements de l'autogestion se trouvent dans les écrits des anarchistes que sont Proudhon, Bakounine, Kropotkine et Fourier (*Ibid.*). Les anarchistes préfèrent en fait le terme *samo-upravljenija* qui désigne l'autogouvernement des classes populaires (Girod, 2008).

Enfin, l'idée autogestionnaire ne fait pas partie des idées fondatrices de départ de la doctrine marxiste. Marx a d'ailleurs longtemps hésité avant d'en reconnaître la portée. Il l'a fait par le biais de son concept d'autogouvernement des producteurs associés (Drapeau et Kruzynski, 2005). À l'instar de Marx, Lénine « n'accepte les utopies autogestionnaires qu'à longue échéance » (Lambert-Pilote, Drapeau et Kruzynski, 2007, p. 9). Ce sont les conseils ouvriers qui se rapprochent le plus de l'idée d'autogestion dans la doctrine marxiste.

⁵ « Traduit la volonté du citoyen de participer activement au fonctionnement de la démocratie en supprimant le plus possible la distance qui le sépare du pouvoir » (Arvon, 1980, cité par Drapeau et Kruzynski, 2005, p.3).

⁶ « Exprime le dessein de transférer, partiellement ou totalement, le pouvoir décisionnel entre les mains de tous les membres d'une entreprise » (Arvon, 1980, cité par Drapeau et Kruzynski, 2005, p.3).

Polysémie du terme, flou conceptuel, multiplication des pratiques et donc, des interprétations, amalgame de démarches, pratiques et théories, mouvement social, l'autogestion est un concept qui ne possède pas de définition universelle (Corpet, 1982; Demidjuk, 2008; Fontan et Silvestro, 2005; Rosanvallon, 1976). Il est toutefois possible de définir globalement l'autogestion de façon très générale et littérale par « gestion par soi-même [qui suppose] la suppression de toute distinction entre dirigeants et dirigés et l'affirmation de l'aptitude à s'organiser collectivement tant dans la vie sociale que dans l'appareil productif » (Gjidara, 1998). Il est néanmoins pertinent de rappeler ici que certains militants ou groupes autogestionnaires refusent de se référer au terme autogestion due à sa connotation trop reliée à la sphère économique, à l'entreprise et au monde du travail. Ils préfèrent ainsi autodétermination, autonomie collective ou auto-organisation (Lambert-Pilotte, Drapeau et Kruzynski, 2007). Or, dans le cadre de notre recherche, nous utilisons le terme autogestion, qui, nous semble-t-il, englobe tout de même une réalité plus large que la seule réalité économique.

Selon Drapeau et Kruzynski (2005), il existerait deux types de définitions concernant l'autogestion. D'un côté, il y a celles qui correspondent à un projet de société, et de l'autre, celles qui se rattachent plutôt au côté pratique, aux expériences autogestionnaires vécues. Dans le premier type, l'autogestion est « exprimée comme un mode d'organisation qui s'étend à toutes les structures de la société » (*Ibid.*, p.10). Concernant le deuxième type, il tente de souligner que l'ambition de réformer les structures sociétales, inhérente au concept d'autogestion, contribue d'abord à modifier les schémas à très petite échelle, d'où l'importance de se pencher sur les initiatives locales (*Ibid.*). Quoiqu'il en soit, la critique provenant des individus se proclamant de l'autogestion ne se limite pas seulement au système capitaliste en place, mais concerne « toute organisation sociale qui, pour une raison ou pour une autre, sous une forme ou sous une autre, perpétue la différence entre ceux qui dirigent et ceux qui obéissent » (Bourdet, 1970, cité par Canivenc, 2010a).

Lorsqu'il est question d'autogestion dans son sens pragmatique, il est souvent question de prise en charge individuelle conduisant à une prise en charge qui est par la suite davantage collective. Ainsi, l'autogestion, plus qu'une transformation simplement économique, devient une transformation politique en ce sens où le politique implique « la prise en main, sans intermédiaires et à tous les niveaux, de « toutes leurs affaires » par tous les hommes » (Arvon, 1980, cité par Canivenc, 2010a).

L'autogestion est la prise en charge des personnes de leur devenir collectif à travers le contrôle démocratique des différents lieux de vie, de travail, d'étude. Par prise en charge, nous entendons la possibilité pour chacun d'avoir le pouvoir nécessaire pour prendre part de façon directe aux décisions qui affectent sa vie quotidienne (Nestor, 2005, p.4-5).

Enfin, il est important de faire la distinction entre autogestion et d'autres termes qui peuvent sembler sémantiquement proches, tels participation, cogestion, contrôle ouvrier, et coopérative. Selon Bourdet et Guillerm (1977), la participation est une collaboration des travailleurs avec la direction. Pour sa part, la cogestion correspond à une très partielle auto-organisation des travailleurs au niveau de la production, mais non au niveau des décisions qui demeurent prises par la direction. Le contrôle ouvrier, très proche du concept d'autogestion, est une lutte ouvrière qui mène à la remise en question du pouvoir patronal, mais en omettant de remettre en question le salariat. Enfin, la coopérative est un espace quasi-autogéré, mais ne remet pas en cause le système capitaliste.

Ici, l'autogestion est considérée comme étant une pratique plutôt qu'un projet de société. De ce fait, nous nous situons plutôt du côté de Pucciarelli (1999), qui pense l'autogestion en termes de pratique libertaire. Nous adoptons la définition de Fontan et Silvestro (2005, p.3) :

L'autogestion serait donc une méthodologie plutôt qu'une utopie, une série de principes pratiques et d'actes concrets plutôt qu'un discours englobant. Elle

serait, en même temps, un moyen et une fin à atteindre : c'est par la pratique autogestionnaire que se réaliserait l'égalité et la démocratie radicale.

Aussi, l'autogestion ne se résume-t-elle pas à un état de fait, mais s'incarne en tant que processus, tout comme c'est le cas de la gouvernance (Brouillard, 2004). Selon d'Aragon (1980), l'autogestion est un processus en constante ébullition et en renouvellement permanent, sinon il y a concentration du pouvoir. À ce sujet, il importe de se pencher sur les diverses expériences autogestionnaires et sur les pratiques qui les façonnent pour saisir l'essence de ce qu'est le processus autogestionnaire, puisque c'est au cœur de notre problématique de recherche.

Selon les auteurs qui se penchent sur la question de l'autogestion et de son application concrète, il sera question de principes, de conditions, de propositions, de caractéristiques, de pôles ou de langage. Ainsi, pour Rosanvallon (1976), il existe six langages autogestionnaires :

- Technocratique : relatif à la décentralisation des entreprises;
- Libertaire : refuse l'État et tend vers une petite échelle;
- Communiste : exprime la fusion entre intérêt particulier et général;
- Conseilliste : relatif aux conseils ouvriers;
- Humaniste : une manière d'être plutôt qu'une forme de pouvoir;
- Scientifique : qui se base sur les lois de fonctionnement biologiques

Dans notre projet de recherche, l'autogestion est considérée comme un processus et une pratique concrète basés sur une idéologie et des valeurs dans lesquelles les acteurs impliqués croient fortement. L'autogestion se traduit en un langage libertaire et humaniste, en ce sens elle tend à la fois vers une plus petite échelle et une manière d'être qui se vit au quotidien. Enfin, nous soulignons la particularité du mode d'action et d'organisation qui sont tous deux tournés vers le collectif, puisque l'atteinte de l'horizontalité passe par la prise en charge individuelle et la concertation qui mène vers la prise en charge collective qui elle, transcende bien souvent la mission originelle du groupe.

CHAPITRE III

CADRE OPÉRATOIRE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce troisième chapitre expose le cadre opératoire de notre recherche. Y est aussi présentée la démarche méthodologique utilisée pour réaliser notre projet de recherche. Il est question du type de recherche, des entrevues réalisées et du traitement des données effectué.

3.1 Type de recherche

Notre recherche est une recherche non expérimentale, puisqu'en tant que chercheurs, nous ne pouvons maîtriser « les facteurs qui peuvent influencer [l'] objet d'étude » (Bédard, 2009, p. 24) et les reproduire en laboratoire. En effet, notre recherche tente de comprendre dans quelle mesure l'autogestion est un mode de gouvernance approprié dans le domaine de l'agriculture urbaine et dans le milieu institutionnel universitaire, plus particulièrement dans le cas du CRAPAUD. Ainsi, notre recherche s'apparente à la recherche fondamentale plutôt qu'à la recherche appliquée, bien qu'une certaine application pratique soit souhaitée suite à la diffusion de nos résultats. Notre recherche vise à comprendre la réalité, à décrire et à expliquer un phénomène (Lamoureux et al, 1992, in Bédard, 2009). Inspirée ni tout à fait du modèle logico-déductif, ni tout à fait de la méthode inductive, notre recherche fait appel au modèle hypothético-déductif en ce sens qu'elle a comme point de départ une

hypothèse que nous vérifions sur le terrain (ou avec les données récoltées sur le terrain d'étude).

3.2 Structure de la preuve

Afin de vérifier l'hypothèse que nous avançons dans notre recherche, il est utile d'adopter une stratégie de vérification adéquate et adaptée à notre sujet « de manière à obtenir la réponse la plus pertinente à la question spécifique de recherche » (Mace, in Bédard, p.82), à savoir dans quelle mesure l'autogestion dans un projet d'agriculture urbaine en milieu institutionnel universitaire permet d'atteindre la mission que se fixe l'organisme étudié, ici le CRAPAUD. Pour ce faire, il nous a semblé pertinent de choisir l'étude de cas, puisqu'elle « permet d'étudier des phénomènes contemporains dans leur réalité » (*Ibid.*, p.83). Ainsi, notre étude de cas repose sur le CRAPAUD, qui œuvre au développement de l'agriculture urbaine au sein de l'UQÀM depuis 2009.

3.3 Cadre spatio-temporel

Notre délimitation du terrain d'étude s'est faite en fonction des activités du CRAPAUD. Au niveau spatial, le collectif organise principalement ses activités dans le périmètre de la cour intérieure du Complexe des sciences Pierre-Dansereau de l'UQÀM situé dans l'arrondissement Ville-Marie, mais utilise aussi d'autres espaces uqamiens tels que la terrasse du pavillon de Design de l'environnement (DE) et la cour du Centre sportif (CS) (Figure 1.2). Au niveau temporel, la cueillette des données nécessaires à l'accomplissement de notre recherche s'est effectuée du mois de mai 2010 au mois de mai 2011.

3.4 Variables et indicateurs

Afin d'opérationnaliser notre concept principal, l'autogestion, nous avons élaboré un cadre opératoire qui nous permet de passer de la théorie à la vérification des faits. Pour ce faire, il a été important de trouver des variables nous permettant de rendre notre concept central plus tangible. Cette démarche d'opérationnalisation de la recherche nous permet de répondre à notre questionnement de recherche. Ainsi, tel que présenté dans le tableau 3.1, les variables utilisées sont les *Acteurs*, la *Communication* et la *Structure*.

Tableau 3.1
Cadre opératoire

Concept	Variables	Indicateurs
Autogestion	Acteurs	Type Équilibre Appropriation
	Communication	Conflits Partage des connaissances Ouverture
	Structure	Répartition des tâches Prise de décision Règles

Pour analyser la variable *Acteurs*, nous avons déterminé trois indicateurs. (1) le *type* d'acteur présent au CRAPAUD, ce qui nous permet de répondre à la question de la constitution du collectif; (2) l'existence ou l'absence d'*équilibre* au sein du collectif, qui concerne l'implication des acteurs; et (3) l'*appropriation* que font les

acteurs du projet, qui permet de vérifier l'existence d'une prise en charge, autant individuelle que collective.

La variable *Communication* a aussi été analysée à l'aide de trois indicateurs. Nous avons tout d'abord vérifié s'il existait des (1) *conflits*, réels ou latents parmi les acteurs impliqués dans le collectif. Il a aussi été utile d'évaluer la communication sous l'aspect du (2) *partage des connaissances*, à savoir s'il y a effectivement un partage et si c'est le cas, si ce partage est efficace. Enfin, évaluer (3) *l'ouverture du collectif sur l'extérieur et à l'interne* a été une dimension importante à considérer pour évaluer comment se porte la communication dans le collectif.

Pour ce qui est de la *Structure*, elle a été observée selon (1) la *répartition des tâches*, soit la présence d'un schéma lié à la spécialisation ou plutôt lié au partage entre les différents acteurs; (2) la *prise de décision*, ainsi que selon (3) la présence ou l'absence de *règles*, qu'elles soient formelles ou informelles. Ces variables et indicateurs nous ont permis de vérifier l'efficacité du mode de gestion utilisé au CRAPAUD, soit l'autogestion, et ainsi, de parvenir à un constat quant à l'atteinte ou non des objectifs socio-environnementaux que ce collectif s'est fixé.

3.5 Démarche méthodologique

Notre projet a mobilisé des techniques de collecte et d'analyse des données relevant de l'analyse qualitative, le but de la démarche étant d'explorer un phénomène, une réalité, des faits qui ne peuvent être mesurables : « l'étude de ces faits est possible grâce à des techniques de cueillette, d'analyse et de traitement qui échappent à toute codification et programmation systématique » (Bédard, 2009, p.103). La technique utilisée s'apparente à la recherche participative, de par l'observation participante qui a été impliquée au début du processus⁷. L'idée est de

⁷ Il est important de mentionner que nous avons débuté notre recherche en utilisant la technique de l'observation participante, étant immergée dans l'organisme qu'est le CRAPAUD pendant l'été 2010 en tant que coordonnatrice. Un journal de bord a été rédigé durant cette période. Cependant, à la moitié

mieux lier théorie et pratique, de prendre en compte la voie des praticiens et des acteurs locaux (Couture, Bednarz et Barry, 2007). Né du mouvement de l'écologie sociale, ce type de recherche « engendre des façons différentes de faire la recherche, une méthodologie alternative, dirait-on, qui va dans le sens de valoriser un processus de production des connaissances réalisé de concert avec les acteurs concernés » (Anadon et Couture, 2007, p.3).

Ainsi, nous avons réalisé une recherche de type participatif, mais nous avons aussi mobilisé un mode de cueillette des données lié à la recherche dite traditionnelle. Notre démarche méthodologique est donc hybride.

3.6 Mode de collecte des données

Nous avons eu recours à deux principales techniques de collecte de données. Nous avons tout d'abord procédé à l'observation documentaire. Par la suite, neuf entrevues ont été conduites (Tableau 3.3). Ces dernières nous ont permis de récolter des informations plus détaillées, dont celles concernant les opinions, les valeurs, les intérêts et les idées des acteurs impliqués dans le projet. La combinaison de ces deux modes de collecte des données assure une rigueur intellectuelle à notre recherche ainsi qu'une certaine représentativité et validité aux données.

3.6.1 Observation documentaire

L'observation documentaire a été utile pour approfondir les connaissances sur notre objet de recherche et sur les concepts identifiés, soient le développement durable et l'agriculture urbaine ainsi que la gouvernance et l'autogestion. Ce type d'observation, le plus usité en sciences humaines, consiste à extirper les informations

du parcours, l'ordinateur contenant ce journal de bord et plusieurs données qui y étaient reliées a été volé. Ce malheureux incident nous a conduit à interrompre cette procédure.

factuelles, les opinions ou les conclusions scientifiques de documents afin de pouvoir appuyer l'argumentaire (Bédard, 2009). En ce qui nous concerne, nous avons consulté des articles de revues scientifiques, des livres ou des chapitres de livres portant sur notre sujet et reliés à nos concepts, ainsi que des publications officielles des gouvernements du Québec et du Canada et de la ville de Montréal portant sur les politiques publiques concernant le développement durable et l'agriculture urbaine.

3.6.2 Entretiens individuels

Il nous a aussi semblé essentiel d'effectuer des entretiens auprès des acteurs impliqués, puisque l'observation documentaire à elle seule ne pouvait capter la réalité dans toute sa complexité. Selon Bédard (2009, p.107) « l'entretien est particulièrement utile pour cerner les systèmes de représentations ou de perceptions, de même que les ensemble de valeurs ou de normes véhiculées par un individu ». S'agissant d'une recherche faisant appel aux valeurs ainsi qu'aux perceptions qu'ont les acteurs du CRAPAUD sur l'organisation en elle-même, l'entretien a donc été favorisé.

Les entretiens réalisés sont de type semi-directif, c'est-à-dire que les choix de réponses n'ont pas été déterminés à l'avance. Dix-neuf questions ont été posées lors de chaque entretien (Annexe 1). Ces questions sont regroupées en six sections ou thèmes (Tableau 3.2). Les acteurs interrogés (Tableau 3.3) étaient alors invités à décrire et à parler de leur expérience interne ou externe au sein du CRAPAUD.

Tableau 3.2
Thèmes abordés durant l'entretien individuel

Présentation de la recherche et plan d'entretien
Présentation et visions de l'interviewé
Gouvernance du CRAPAUD
Appréciation et changements
Objectifs personnels et collectifs
Clôture

Ainsi, les entretiens ont pris la forme de discussions conduites sur les thèmes liés à notre problématique de recherche, soit le mode de gouvernance spécifique au CRAPAUD et ses objectifs. De même, ces discussions abordaient la question du jeu des acteurs au sein du collectif. La durée moyenne des entretiens a été de 54 minutes, la plus courte étant de 36 minutes et la plus longue de 68 minutes (Tableau 3.3).

Tableau 3.3
Acteurs interrogés

ENTRETIEN	DATE	DURÉE
Acteur membre fondateur 1 (AMF1)	7/12/2010	62m
Acteur membre fondateur 2 (AMF2)	9/12/2010	63m
Acteur membre fondateur 3 (AMF3)	17/12/2010	68m
Acteur membre interne 1 (AMI1)	21/02/2011	36m
Acteur membre interne 2 (AMI2)	9/12/2010	59m
Acteur membre interne 3 (AMI3)	17/12/2010	41m
Acteur membre externe 1 (AME1)	24/01/2011	37m
Acteur membre externe 2 (AME2)	7/12/2010	68m
Acteur membre externe 3 (AME3)	01/02/2011	51m

3.7 Type d'échantillonnage

La caractéristique principale et fondamentale des participants à l'étude est leur affiliation au CRAPAUD, soit en tant que membres internes (coordonnateurs, stagiaires et co-fondateurs), ou en tant que membres externes (bénévoles jardiniers). L'échantillon total est de neuf individus (N=9) et est composé de trois membres

fondateurs, trois membres internes et trois membres externes. Les membres internes diffèrent des membres fondateurs car, à l'exception d'un de ces membres, ils ne sont plus partie prenante du CRAPAUD à l'été 2010. Le choix des individus composant cet échantillon s'est fait par souci de représentation pour chacune des catégories d'acteurs et pour l'ensemble du CRAPAUD. En raison de la petite taille de l'échantillon et donc, de la possibilité pour les répondants de se reconnaître, le groupe d'appartenance des répondants n'est pas mentionné dans notre mémoire.

3.8 Traitement, analyse, et interprétation des données

Afin de mettre de l'ordre parmi les données recueillies avec les différentes techniques de cueillette de données (observation documentaire et entretiens), nous avons tout d'abord procédé à une analyse de contenu des différentes sources documentaires ainsi que des entretiens. Selon la définition élaborée par Bardin (1977, p.43), l'analyse de contenu est « un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des énoncés, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces énoncés ». Nous avons d'abord procédé à l'écoute attentive des entretiens qui avaient été enregistrés. Par la suite, l'écriture du verbatim de chacun de ces entretiens nous a permis de revisiter ces derniers de façon à garder en mémoire les propos recueillis, mais aussi de manière à pouvoir plus aisément y retourner lors de l'étape de l'analyse.

L'étape suivante a été de classer les informations en trois catégories : (1) l'autogestion, (2) les besoins et (3) le mandat. Cette façon de faire nous a par la suite facilité la tâche afin de pouvoir scinder ces catégories en sous-catégories, qui correspondent à nos variables se retrouvant dans notre cadre opératoire : (1) les acteurs (2) la communication et (3) la structure. Nous avons transposé ces catégories

dans un tableau pour nous permettre d'avoir une idée d'ensemble des informations recueillies et afin de dresser un portrait général de la situation (Annexe 2).

3.9 Limites et biais

Nous sommes conscientes des biais qui peuvent être associés à notre méthodologie. Nous tenons donc à préciser les mesures prises pour minimiser ces biais. Notre objet d'étude a été élaboré au moment où nous prenions part au collectif du CRAPAUD en tant que coordonnatrice à l'été 2010. Cette familiarisation de la chercheuse avec le milieu d'étude comporte certes des limites, mais présente aussi des avantages. En effet, selon Coulon (1992, p.14), « Le chercheur ne peut avoir accès à ces phénomènes privés que sont les productions sociales signifiantes des acteurs que s'il participe, également en tant qu'acteur, au monde qu'il se propose d'étudier ». Lors de la période d'observation, à l'été 2010, il y avait quatre coordonnateurs au CRAPAUD, qui étaient salariés et considérés comme membres internes. Aussi, étant donnée la structure horizontale de partage des pouvoirs, aucun membre, coordonnateurs ou autre, n'était favorisé au niveau de la prise de décision. Cette familiarisation avec l'organisme nous a ainsi permis de saisir plus efficacement son mode de gouvernance et son action dans l'atteinte des objectifs que s'était fixés l'organisation.

Nous avons construit la grille d'entretien et mené les entretiens une fois le poste de coordonnatrice ayant été abandonné. Une attention particulière a été portée afin d'assurer une impartialité et d'aspirer à ce qui se rapproche le plus de l'objectivité scientifique.

Un second biais peut aussi être associé à notre concept principal. En effet, l'autogestion comme objet d'étude n'est pas totalement neutre :

Certains domaines de recherche sont plus neutres et engageant peut-être moins la personnalité. Bien entendu, ce n'est pas le cas de l'étude des autogestions

(...). Étudier les participations des autres, c'est-à-dire leurs engagements, ne peut manquer d'amener le chercheur à se poser des questions sur les siens. Et ce n'est pas non plus par hasard que certains choisissent ce champ d'étude. Albert Meister (1981), cité par Canivenc (2009, p.61)

Il a donc été primordial, étant donné notre implication et notre engagement dans le collectif, de remettre en perspective nos observations. Le choix d'un deuxième mode de collecte de données, celui des entretiens semi-directifs, a été utile pour, comme le mentionne Tremblay (2003), opérer une transparence méthodologique entre ce qui provient de l'expérience des acteurs, ce qu'ils en disent et ce que le chercheur révèle. Aussi, la forme semi-directive des entretiens a permis aux interlocuteurs de s'exprimer librement sur les questions qui leur ont été posées.

CHAPITRE IV

ARTICLE

« L'autogestion, pour une autonomisation émancipatrice dans le milieu institutionnel universitaire : le cas du CRAPAUD »

Ce chapitre est constitué d'un article scientifique soumis et accepté par la revue *Nouvelles Pratiques Sociales* (3 juillet 2012). Il présente les principaux résultats de la recherche ainsi que la discussion associée.

4.1 Introduction

Bien que l'agriculture urbaine (AU) soit un champ de connaissances scientifiques en émergence, il s'avère que c'est une pratique aussi ancienne que l'existence même de la ville (Mougeot, 2006). Ce qui est récent, c'est que dans bien des cas, les administrations urbaines donnent maintenant à l'AU un statut de politique urbaine (Ayalon, 2006). À Montréal, un programme municipal de jardins communautaires existe depuis le milieu des années 1970 et ce, même s'il n'y a encore aucune politique spécifique entourant la pratique et le développement de l'AU de mise sur pied. Chapeautés et gérés par la Ville de Montréal, les jardins communautaires reposent sur l'implication d'un comité de jardin et d'un intervenant municipal qui fait le lien entre la ville et le jardin (Reed, 2006). Dans les années 1990, les jardins collectifs se développent à Montréal. Ces derniers sont le plus souvent gérés par un organisme communautaire et ont une mission se rapportant à l'organisme en question.

Aujourd'hui, d'autres formes de pratiques agricoles réalisées en partenariat apparaissent dans le paysage montréalais. Les jardins qui en résultent peuvent être dits solidaires puisqu'issus d'une réflexion en regard de « la relation à la terre, à la consommation, à l'environnement, au travail, à l'organisation de la société et au modèle économique et politique dominant. [...] Ce sont des jardins collectifs entretenus par plusieurs personnes liées à un projet commun » (CRAC, 2010). Ainsi, la démarche des jardins solidaires s'inscrit dans un mouvement politique, une idéologie et une volonté d'agir dans son quotidien (Silvestro, 2006). En décidant de provoquer du changement social par elles-mêmes plutôt que d'attendre l'intervention d'un agent extérieur, les personnes militantes posent une action concrète et directe (Gordon, 2008). Cette action directe appliquée à l'agriculture urbaine est aussi un acte de résistance : « [...] Urban community gardens claim their very existence signifies resistance : resistance defines the space because something other than growing food and flowers « could » or really « should » be taking place there » (Pudup, 2008, p. 1232).

Cette évolution des modes de fonctionnement des jardins s'insère dans la mouvance de la redéfinition des échelles spatiales observable au niveau de la gouvernance, perceptible tant au niveau mondial, national qu'au niveau régional et urbain (Hamel, 2005). Du global au local, les initiatives citoyennes tentent de renouer avec des pratiques accordant plus de légitimité à leurs actions et à une approche de développement local par et pour la communauté locale (Massé et Beaudry, 2008). L'action collective se transforme, créant ainsi de nouveaux défis d'organisation, de structure et de communication dans le milieu militant (Reman et Pourtois, 2004). Dans ce contexte, les jardins collectifs, et qui plus est les jardins solidaires, sont des formes spatiales propices à l'action collective (Julien-Denis, 2013). Ils constituent un espace où se développent des initiatives novatrices en termes de gouvernance locale. Nous retrouvons de plus en plus de ces initiatives dans le milieu institutionnel universitaire montréalais qui s'apparente à cette forme de jardinage, prenant l'AU

comme médium d'un apprentissage autre que celui dispensé dans le cursus académique. Ils permettent aux étudiants, professeurs, employés et participants de prendre part collectivement à un projet d'appropriation de l'espace urbain et de développement de leur territoire. Enfin, ils permettent d'offrir un espace permettant une action collective idéologisée, rassemblant des soucis ayant trait à la justice sociale, à l'environnement et à la démocratie participative (Beaudry, 2008) et représentent « des lieux d'apprentissage ou de manifestation d'une citoyenneté active ou d'une forme de démocratie directe » (Boulianne *et al.*, 2010, p. 7).

Si plusieurs études ont été réalisées sur l'AU dans les pays du Sud (Mougeot, 2006; Koc *et al.*, 2009; FAO, 2001), très peu ont été produites concernant les pays occidentaux (Massé et Beaudry, *op. cit.*; Boulianne, 2001; Duchemin, 2008). De plus, peu de recherches se penchent sur la question de la gouvernance de l'agriculture en ville (Duvernoy *et al.*, 2005) et qui plus est, dans le milieu institutionnel universitaire.

Cet article traite de l'importance de l'agriculture urbaine dans les milieux institutionnels universitaires en ce qu'ils créent des lieux d'apprentissage. L'autogestion devient un outil d'autonomisation des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être. À travers l'analyse du processus de création du Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable (CRAPAUD), qui est un organisme se définissant comme autogéré, nous montrons que le mode de gouvernance du collectif favorise l'atteinte de ses objectifs socio-environnementaux et qu'il permet également d'atteindre des objectifs collatéraux qui sont liés à l'autonomisation et à la participation citoyenne.

Cet article s'articule en quatre temps. Dans un premier temps, nous nous penchons sur les expériences locales d'autogestion à petites échelles à Montréal. Dans un deuxième temps, nous présentons la méthodologie utilisée. Par la suite, nous éclairons le mécanisme de gouvernance à l'œuvre au CRAPAUD, c'est-à-dire que nous mettons en lumière les différentes composantes de la structure interne de

l'organisme, principalement les acteurs, la communication et la structure. Enfin, nous identifions les avantages et désavantages de l'autogestion dans l'expérience du CRAPAUD, ce qui nous permet de mettre en lumière les contraintes et les facteurs qui facilitent l'atteinte de sa mission.

4.2 Autogestion et action collective

Polysémie, multiplication des pratiques et donc, des interprétations, amalgame de démarches, pratiques et théories, mouvement social, l'autogestion est un concept qui n'a pas de définition universelle (Corpet, 1982, Demidjuk, 2008, Silvestro et Fontan, 2005, Rosenvallon, 1976). Il est toutefois possible de définir l'autogestion de façon très générale par « gestion par soi-même [qui suppose] la suppression de toute distinction entre dirigeants et dirigés et l'affirmation de l'aptitude à s'organiser collectivement tant dans la vie sociale que dans l'appareil productif » (Gjidara, 1998). De manière concrète, cette aptitude à s'organiser collectivement ne s'acquiert pas par la simple bonne volonté de chacun : « il est utopique de penser que dans une société où, dès la naissance, on nous apprend à déléguer et à individualiser les problèmes que, une fois un espace libertaire créé, un mode de fonctionnement égalitaire, non répressif, collectif et fonctionnel apparaîtra spontanément » (Comité des sans emploi, 2003, cité par Silvestro et Fontan, 2005, p.4). Il est ainsi souvent question de prise en charge individuelle nécessaire prélude à la prise en charge collective d'un groupe social donné.

Les militants ne se limitent pas à critiquer le seul système capitaliste et visent plutôt « toute organisation sociale qui, pour une raison ou pour une autre, sous une forme ou sous une autre, perpétue la différence entre ceux qui dirigent et ceux qui obéissent » (Bourdieu, 1970). Ainsi, l'autogestion appelle à une transformation politique en ce sens où le politique implique « la prise en main, sans intermédiaires et à tous les niveaux, de « toutes leurs affaires » par tous les hommes » (Arvon, 1980). Il

est important de spécifier que l'autogestion s'incarne en tant que processus en constante ébullition et en renouvellement permanent, sinon il y a concentration du pouvoir (d'Aragon, 1980 ; Brouillard, 2004).

Trop souvent réfléchi plutôt qu'appliqué, l'autogestion doit pourtant être explorée dans ses applications concrètes. Ainsi, pour saisir l'essence même du processus d'autogestion, il faut se pencher sur les diverses expériences autogestionnaires et sur les pratiques qui les façonnent. Au Québec, ce sont les groupes populaires provenant des milieux communautaire et culturel qui ont d'abord tenté l'expérience autogestionnaire plutôt que les entreprises du domaine du travail (Gagnon, 1995). Il y aurait plus de 40 groupes « dont la forme organisationnelle s'apparente à de l'autogestion ou à ce qu'on a nommé « l'autonomie collective ». Les principaux critères utilisés pour déterminer si un groupe fonctionne de façon autogérée sont : la prise de décision, qui doit non seulement être horizontale et consensuelle mais aussi basée sur la démocratie directe et/ou participative » (CRAC, 2010 page). De plus, certaines caractéristiques et valeurs sont inhérentes à l'autogestion : une remise en question de l'État et du système capitaliste, un mode d'organisation collectif, l'établissement de nouveaux rapports sociaux égalitaires (organisation du travail, rapports hommes-femmes), ainsi que l'autonomie et la liberté (Lambert-Pilote *et al.*, 2007).

L'autogestion joue un rôle dans l'autonomisation des membres en favorisant l'échange de savoirs et en permettant à ses membres d'explorer, d'apprendre et de développer des compétences autres que théoriques et académiques (Legault, 2011). L'éducation populaire autonome telle que pratiquée par un collectif d'individus autogéré induit une construction individuelle et collective menant à l'autonomisation dans une perspective de transformation sociale (Legault, 2011, p.199).

Certes, mettre en application un modèle autogestionnaire est un processus complexe (Canivenc, 2010c). Par ailleurs, certains auteurs affirment que l'autogestion serait amenée à mourir du fait de sa durée de vie intrinsèquement éphémère (Meister, 1974; Sainsaulieu et al., 1983). D'autres affirment au contraire que c'est le côté

éphémère de ces organisations qui leur donne toute leur raison d'être (Dupuis-Déri, 2005; Garcia, 2007, Canivenc, 2010c). Quoiqu'il en soit, malgré certaines expériences soldées par des échecs, des groupes autogérés durent dans le temps et d'autres émergent.

Chaque organisation autogérée est unique en ce qu'elle crée, du moins idéalement, sa propre structure : « Un groupe autogéré est idéalement un groupe qui se dirige lui-même, qui fait naître ses propres institutions de direction, de fonctionnement, de gestion, de contrôle, d'évaluation et de développement » (d'Aragon, 1980, p.14). Ainsi, la prise de décisions collective, horizontale, consensuelle et basée sur la démocratie directe et/ou participative ainsi que la faculté d'adaptation sont des aspects fondamentaux d'une organisation autogérée.

Ici, l'autogestion est considérée à la fois comme un processus et une pratique concrète basés sur une idéologie et des valeurs partagées par les acteurs impliqués. Il faut également souligner la particularité du mode d'action et d'organisation qui sont tous deux tournés vers le collectif. En ce sens, l'atteinte de l'hétéarchie passe par la prise en charge individuelle et la concertation qui mènent vers la prise en charge collective.

Le CRAPAUD constitue un terreau fertile pour analyser l'application des principes autogestionnaires dans le milieu de l'agriculture urbaine en institution puisque ses assises reposent sur des valeurs associées à l'autogestion. La mission de ce collectif est de promouvoir, par la recherche, la sensibilisation, la réappropriation et l'action, une agriculture, un aménagement et un entretien paysagers respectueux de l'environnement en utilisant le jardin urbain et le compostage en milieu institutionnel comme laboratoire expérimental d'éducation populaire (CRAPAUD, 2010).

4.3 Méthodologie

Notre projet a mobilisé des techniques de collecte et d'analyse des données relevant de l'analyse qualitative. La technique utilisée s'apparente à ce qui est appelé la recherche participative. Né du mouvement de l'écologie sociale, ce type de recherche « engendre des façons différentes de faire la recherche, une méthodologie alternative, dirait-on, qui va dans le sens de valoriser un processus de production des connaissances réalisé de concert avec les acteurs concernés » (Anadon et Couture, 2007, p.3). La réalisation de notre projet de recherche a ainsi nécessité un va-et-vient constant entre la recherche documentaire et le travail sur le terrain au CRAPAUD.

Pour compléter la collecte des données, des entrevues individuelles semi-dirigées ont été accordées à neuf membres du collectif, *soit* trois membres internes (coordonnateurs, coordonnatrices, stagiaires), trois membres externes (bénévoles et jardiniers) et trois membres fondateurs du CRAPAUD. En raison de la petite taille de l'échantillon et donc de la possibilité pour les répondants de se reconnaître, le groupe d'appartenance des répondants n'est pas mentionné dans cet article.

Les entretiens réalisés étaient de type semi-directif. Dix-neuf questions étaient posées lors de chaque entretien. Ces questions sont regroupées en six sections ou thèmes (présentation de la recherche et plan d'entretien, présentation et visions de l'interviewé, gouvernance du CRAPAUD, appréciation et changements, objectifs personnels et collectifs, clôture). Les acteurs interrogés étaient alors invités à décrire et à parler de leur expérience interne ou externe au sein du CRAPAUD.

Ainsi, les entretiens ont pris la forme de discussions conduites sur les thèmes liés à notre problématique de recherche, soit le mode de gouvernance spécifique au CRAPAUD et les objectifs de l'organisme. De même, ces discussions abordaient la question du jeu des acteurs au sein du collectif. L'étape suivante a été de classer les informations en trois catégories : (1) l'autogestion, (2) les besoins et (3) le mandat. Ces catégories ont par la suite été scindées en sous-catégories, qui correspondent à notre cadre opératoire (1) les acteurs (2) la communication et (3) la structure. Nous

avons transposé ces catégories dans un tableau pour nous permettre d'avoir une idée d'ensemble, un portrait de la situation et de procéder à l'analyse de contenu.

4.4 Le mode de gouvernance du CRAPAUD

Le CRAPAUD est une initiative née de la rencontre de dix étudiants mobilisés qui voulaient créer un lieu leur permettant de mettre en action leurs idéologies, nourries par les principes de l'écologie sociale. Trois éléments sont à la base de leurs actions : (1) l'investissement et l'engagement dans la communauté, (2) une réflexion sur le système alimentaire actuel, et (3) une réflexion holistique sur le fonctionnement de la société actuelle. Parmi les membres fondateurs toujours présents lors de la saison 2010-2011, un fort militantisme puisant ses racines dans les valeurs autogestionnaires était palpable et était le pilier des actions et des réflexions du collectif. La réappropriation de l'espace urbain guidait l'action collective de ces militants.

Dès le début du CRAPAUD en 2009, l'action directe a été employée pour parvenir à la réalisation d'un triple objectif commun : la création d'un jardin sur le campus universitaire de l'UQÀM, l'exploration des possibilités offertes par l'agriculture urbaine et la promotion de ce type d'agriculture. Influencés par le mouvement de *guerilla gardening*⁸, les membres fondateurs du CRAPAUD se sont appropriés certains espaces gazonnés du complexe des sciences de l'UQÀM, situé en plein centre-ville montréalais, et les ont transformés en jardins où poussent maintenant des plantes, qu'elles soient indigènes, médicinales ou potagères.

⁸ La guérilla jardinière, ou *green guerilla*, est un mouvement né de la réelle volonté des citoyens de verdier et de se réapproprier la ville. Ces jardins s'insèrent aussi dans une perspective de contestation sociale, « critique de l'agriculture intensive, lutte contre l'exclusion et recherche de mixité sociale, appropriation d'espaces publics délaissés, selon un principe d'autogestion [...] » (Rezelman, 2009, p.4).

Au cours de l'été 2010, trois types d'acteurs sont présents au CRAPAUD : (1) les membres internes, que sont les quatre coordonnateurs, la personne stagiaire et la personne chargée du projet de l'École d'été sur l'agriculture urbaine, (2) les membres composant le Comité Aviseur⁹, composé d'un professeur associé de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE), une personne représentante du GRIP-UQÀM¹⁰, trois étudiants et étudiantes de l'UQÀM et certaines personnes fondatrices du collectif, et (3) les membres externes, qui sont les personnes qui jardinent et les bénévoles (BJ) et les membres du TÉTARD¹¹.

Au niveau structurel, deux catégories de tâches coexistent au CRAPAUD : les tâches reliées aux membres externes (BJ) et celles accomplies par les membres internes. Pour ces derniers, qui occupaient un poste précis, les tâches ont d'abord été établies et accordées selon les compétences, la personnalité et les intérêts de chacun : « On a essayé de cibler les forces des personnes qu'on a recrutées, pis de créer les tâches en fonction de leurs forces » (Entrevue, 2010). Au cours de l'été 2010, les tâches ont été quelque peu modifiées, toujours selon les mêmes critères. Il est intéressant de noter qu'une seule personne parmi les neuf répondants a souligné le fait qu'il n'y avait pas de rotation de tâches au sein du CRAPAUD, ce qui est pourtant au fondement de l'autogestion, principalement pour éviter la concentration du pouvoir. Ce qui ressort aussi des entrevues quant aux tâches des membres internes, c'est la très grande liberté d'action vécue au sein du collectif, six des neuf personnes répondantes l'ayant évoquée en ces termes. En étant flexible au niveau de l'attribution des tâches,

⁹ Bien que comité consultatif soit le terme juste, les membres du CRAPAUD parlent de Comité Aviseur. Ce comité a été créé en 2009 afin de solidifier l'instance décisionnelle du CRAPAUD.

¹⁰ Le CRAPAUD est un organisme relevant du GRIP-UQÀM (Groupe de recherche d'intérêt public de l'UQÀM) qui a pour mission de réfléchir « sur les enjeux socio-écologiques qui touchent directement et indirectement tous les individus et toutes les sociétés présentes et futures » (GRIP-UQÀM, 2011, [En ligne]).

¹¹ Le TÉTARD (Table Environnementale de Travail en Aménagement Responsable et Durable) constitue l'organe de concertation établie entre le CRAPAUD, l'UQAM et l'entreprise Strathmore paysagiste afin d'échanger sur l'entretien et l'aménagement paysager des espaces extérieurs appartenant à l'UQAM.

les membres avaient la possibilité de proposer des projets et d'accomplir des tâches différentes de celles qu'ils avaient en début de mandat.

Les tâches des BJ quant à elles, ont été distribuées sur la base des intérêts et de la volonté de ceux-ci ainsi que des besoins relatifs aux différents jardins. Dans les faits, la personne qui anime les ateliers horticoles évaluait les besoins horticoles et, trois fois par semaine, préparait une séance de jardinage pour ensuite proposer son plan aux BJ présents aux séances qui choisissaient alors ce qu'ils voulaient apprendre et faire. Cependant, si un urgent besoin se présentait et ne pouvait être comblé par les BJ, l'animateur palliait au problème en déléguant à certains les tâches.

En théorie, la prise de décision s'effectuait lors de réunions où les membres internes discutaient des points importants selon un ordre du jour que tous les membres pouvaient modifier pour y ajouter des éléments importants à traiter. Les décisions plus importantes, celles liées à une grande dépense, par exemple, faisaient d'abord l'objet d'une rencontre du CA, ensuite d'une réunion régulière. Il y avait aussi ce que certains ont appelé la *gestion du quotidien*, qui était faite par le biais de rencontres entre les coordonnateurs, et qui portait sur les points plus ponctuels :

Y'avait des réunions qui étaient quasi hebdomadaires, donc on essayait de se réunir, pis en fait on disait aux autres ce qu'on faisait, on en discutait s'il y avait des désaccords. C'est sûr que ça se négociait, mais je pense qu'on était assez souples, on voulait juste avoir une prise de décisions transparente, après ça, on était quand même autonomes (Entrevue, 2010).

Enfin, un aspect intouchable de la prise de décision au CRAPAUD est que l'atteinte d'un consensus a toujours été le *modus operandi* au sein du collectif, que ce soit dans les réunions du CA ou les réunions de la coordination. Tous les membres approuvent cette façon de procéder.

Ainsi, et tout en sachant qu'il n'existe pas de modèle unique, il est clair que le CRAPAUD présente certaines affinités avec les valeurs qui sous-tendent les principes autogestionnaires.

4.5 Des caractéristiques inhérentes à l'autogestion

Le mode de gouvernance du CRAPAUD a des avantages et des inconvénients. Bien souvent, les membres du CRAPAUD se questionnent sur la réelle portée de l'autogestion, voire sur son existence même au sein du collectif. Mis à part les membres fondateurs, certains des répondants nous ont décrit le mode de gouvernance autogéré en d'autres termes (horizontalité, espace participatif, gouvernance communiste, etc.) allant jusqu'à mentionner qu'ils ne considèrent pas le CRAPAUD comme étant complètement autogéré. Cependant, six des neuf répondants parlent de l'autogestion comme faisant partie de l'objectif du collectif, de l'apprentissage général de ses membres.

Il est vrai que le CRAPAUD peut être considéré comme étant une organisation où l'autogestion est non aboutie. Il est aussi vrai que certaines contraintes au sein du collectif remettent en question l'identité organisationnelle du CRAPAUD. Parmi celles-ci, notons une faible prise en charge individuelle de départ, un déséquilibre participatif, une certaine opacité communicationnelle liée à un manque de communication, un flou concernant les règles, la présence d'un leader et, enfin, un processus décisionnel plutôt instable.

4.5.1 La prise en charge

Bien que l'appropriation d'un projet par des individus soit difficilement mesurable, nous abordons cette question en fonction du degré de prise en charge de ce projet, tant individuelle que collective. Pour un individu, la prise en charge est «le pouvoir nécessaire pour prendre part de façon directe aux décisions qui affectent sa vie quotidienne » Nestor (2005, p.5). Si une forte prise en charge individuelle du côté des membres fondateurs du collectif était évidente, elle n'a pas été aussi marquée chez les membres internes et externes.

Au CRAPAUD, une volonté de fonctionner collectivement était bien présente et une certaine autonomie collective s'était établie au niveau de la *gestion du quotidien* et entre les différentes personnes s'occupant de la coordination, ce qui est mentionné par quatre des répondants. Cependant, la gestion globale de l'organisme n'était pas toujours collective, mais sectionnée en petits comités. Cette déficience de la prise en charge collective due à un manque d'appropriation pourrait être liée au changement presque complet d'acteurs au sein du collectif entre 2009 et 2010, l'appropriation des projets mis en œuvre au CRAPAUD demandant un certain temps : « surtout quand les gens viennent juste d'être engagés pis sont engagés pour quelque chose qu'ils n'ont pas nécessairement créé, c'est difficile de prendre sa place, de s'approprier son poste, mais ça se fait à la longue, pis je pense que les gens qui sont passés par là, ils restent au CRAPAUD pis ils veulent développer leurs projets » (Entrevue, 2010). C'est ce qui a pu être observé entre mai et décembre 2010, certains individus prenant plus d'initiatives personnelles avec le temps et s'appropriant le projet de plus en plus :

[...] il y a des individus qui ont pris complètement possession d'eux-mêmes pendant tout cet été, qui sont arrivés comme en étant plutôt exécutants et qui sont partis en étant complètement leaders. [...] C'est un laboratoire d'expérimentation personnel aussi (Entrevue, 2010).

4.5.2 L'appartenance et la participation

Nous avons demandé à certains des membres lors des entretiens comment fonctionne l'appartenance au CRAPAUD. La majorité des répondants, soit six sur neuf, estiment que l'appartenance des membres est directement proportionnelle à l'implication dans le collectif. Ainsi, pour ces derniers, ce n'est pas seulement la présence ou le salaire qui définit l'adhésion au CRAPAUD, mais plutôt l'investissement de chaque personne. Une des personnes fondatrices du collectif s'exprime ainsi : « Pour moi les membres du CRAPAUD, c'est pas l'ensemble de la

communauté universitaire, c'est les gens qui l'ont investi, qui l'ont questionné et qui l'ont construit » (Entrevue, 2010).

Les entrevues mettent en lumière l'existence de deux réalités lorsqu'il est question d'équilibre au niveau de la participation au CRAPAUD. Tout d'abord, concernant l'implication des individus, la majorité des répondants mentionnent des différences importantes. En effet, que ce soit pour les membres internes salariés ou non, ou pour les BJ, cinq personnes sur neuf ont mentionné que c'était souvent les mêmes personnes qui participaient, qui donnaient de leur temps et qui s'impliquaient pour faire avancer le CRAPAUD. Trois des répondants ont mentionné que le salaire jouait sur la participation au CRAPAUD, soulignant les attentes et/ou les obligations liées au mandat : « C'était principalement les coordonnateurs qui faisaient (sic) des initiatives et qui s'impliquaient, parce que y'étaient comme forcés de le faire parce qu'il fallait qu'ils justifient leur salaire » (Entrevue, 2010). Par contre, huit des neuf répondants nous ont dit être satisfaits de leur statut de bénévole ou sont des salariés qui font également du bénévolat avec plaisir.

L'équité salariale des salariés est une valeur primordiale au sein du collectif. Mais la question du bénévolat chez les salariés au CRAPAUD est épineuse puisque ce dernier n'a pas été intégré de façon similaire par tous les membres. Il était clair dès le départ que les salariés devaient fournir, en plus de leurs heures de travail rémunérées, un minimum d'heures bénévoles pour faire avancer le collectif. Cependant, tous les membres salariés ne se sont pas soumis également à cette exigence informelle qui s'est avérée lourde pour l'esprit de groupe, certains s'investissant considérablement plus que d'autres. Le déséquilibre participatif a généré certaines tensions entre les membres :

Ça a vraiment pas été facile pis ça a créé beaucoup de frustrations de ma part, aussi beaucoup parce que je réalisais qu'il y en avait qui étaient beaucoup plus payés que moi pour en faire finalement beaucoup moins (Entrevue, 2010).

Chez les membres fondateurs ayant longtemps fonctionné sur une base bénévole avant d'obtenir la subvention leur permettant d'être payés, nous avons pu observer qu'il semblait plus naturel de ne pas compter les heures de bénévolat et d'investir plus de temps dans le collectif que le seul temps rémunéré. Les personnes n'ayant pas participé à la fondation du CRAPAUD, ou n'ayant pas été bénévoles avant d'être engagées, n'avaient pas tous la même idée à ce sujet :

Vu qu'ils [les salariés] ont été engagés pour une job, y'ont pas été bénévoles pis là après ça y'ont pris la job, pour la plupart y sont tous rentrés comme employés directement. Ça faisait en sorte qu'il y avait la conception financière de l'implication plus que quelque chose de vital (Entrevue, 2010).

En revanche, il s'est installé un équilibre entre trois des quatre personnes à la coordination au sujet des tâches et de la participation : « y'en avait trois qui était pas mal égaux, pis qui prenaient des décisions, des initiatives peut-être de la même façon » (Entrevue, 2010). Il est difficile de trouver un équilibre constant au sein d'un groupe d'individus où il y a une grande rotation tout au long de l'année, ce qui est le cas avec des étudiants: « [L'équilibre dans la participation] c'est quelque chose qui s'acquiert, c'est une compétence qui se développe dans une dynamique de groupe, les groupes changeant à chaque année, ça va être à refaire à chaque année » (Entrevue, 2010). Pour assurer une certaine cohésion au sein du collectif, il faut être conscient des implications de cette rotation.

La participation des BJ au cours de l'été 2010 a été plutôt inconstante. Les BJ étaient invités à se présenter dans le jardin collectif en fonction de trois plages horaires pendant lesquelles était présent l'animateur horticole. Il est difficile de quantifier la présence de ces BJ, puisqu'à certains moments il pouvait y avoir trois BJ, tandis qu'à d'autres moments, douze BJ pouvaient s'être déplacés. Un des membres externes nous expose sa vision de l'implication bénévole dans le jardin comme ceci :

Y'avait beaucoup de gens au début, pis la semaine d'après, pu personne, pis le jour suivant encore des gens, enfin c'était vraiment... des hauts et des bas... C'est difficile de juger de l'implication des gens par rapport enfin, sur une plage bénévole où tu viens quand vraiment t'as le temps ou... ben le reste prime quand même sur ça... (Entrevue, 2010).

Autrement, le déroulement des tâches des BJ fonctionnait très bien et se faisait aussi librement :

Tu te renseignes auprès de l'animatrice horticole, tu demandes qu'est-ce qu'il y a à faire, la plupart du temps tu choisis ce qui t'intéresse. Après y'a aussi dans l'autre sens où quand y'a des tâches que les gens rebutent un peu à faire, c'est l'animatrice qui va aller plutôt vers les bénévoles en disant, ben y'a ça à faire est-ce qu'il y a quelqu'un qui serait motivé pour le faire (Entrevue, 2010).

Un autre aspect de la tâche des BJ était l'arrosage des plates-bandes en-dehors des périodes d'animation horticole. Si la répartition des tâches relatives aux ateliers horticoles fonctionnait rondement, ce n'était pas le cas en ce qui concerne l'arrosage. L'idée première était de faire en sorte que ce soit les bénévoles qui se chargent de l'arrosage en s'appropriant le jardin pour que les membres internes puissent vaquer à d'autres occupations. Un calendrier sur lequel les BJ indiquaient les journées où ils pouvaient venir arroser a été créé. Mais c'était souvent les mêmes qui effectuaient cette tâche, parfois même les membres internes, puisque venir au CRAPAUD hors des heures régulières de jardinage décourageait plusieurs BJ. Cette situation est maintes fois revenue à l'ordre du jour des réunions hebdomadaires, les membres internes essayant de trouver une façon de remédier à la situation.

4.5.4 La communication

Selon ce qu'en disent les membres, la communication sur le plan humain et personnel au CRAPAUD est très bonne. Les gens se sentent à l'aise de parler, de s'exprimer et la plupart développent des liens amicaux avec les autres membres. Certains des répondants nous ont mentionné que cette proximité émotionnelle a

quelquefois occasionné des tensions ou des non-dits pouvant affecter le travail. Or, il semble que c'est au niveau professionnel qu'il y ait un certain blocage communicationnel.

Dans une organisation autogérée, la circulation de l'information ainsi que le partage et le transfert des connaissances sont des atouts et se doivent d'être mis en pratique et respectés rigoureusement. Or, les entrevues ont révélé que les membres considéraient que la communication entre les membres à l'interne était déficiente, allant jusqu'à l'aborder en ces termes : rétention d'information, mauvaise circulation, manque de transparence, flou, « carence en termes de véhicule d'information », non-dits, bruits de couloirs, etc.

Les membres externes ont, quant à eux, parlé de la communication en de meilleurs termes, affirmant qu'elle était « *correcte* » et « *bonne* ». Ainsi, si de l'extérieur la communication ne semble pas constituer un nœud dans le bon déroulement des objectifs du CRAPAUD, il semble qu'à l'interne, ce soit une préoccupation considérable. Deux tiers des répondants juge qu'il existe une importante rétention d'information au sein du collectif et quatre d'entre eux jugent la communication déficiente. Selon ces derniers, cette rétention n'est pas généralisée, mais a été surtout le fait d'un des membres fondateurs.

La plupart des membres fondateurs encore présents lors de l'été 2010 ont tenté de transmettre l'information nécessaire à la passation des différents dossiers au CRAPAUD. Cette transmission des connaissances ne s'est pas faite de façon fluide et complète due à l'absence d'outils de suivi, d'échange et de transfert d'informations. Cette dispersion des dossiers provient en partie du manque d'archivage et du fait que le CRAPAUD n'en était qu'à sa deuxième année d'existence. Toutefois, quatre de nos répondants ont souligné que la rétention et la mauvaise circulation ajoutées au manque de transparence sont des facteurs qui « contaminent » la communication au CRAPAUD.

Il est tout à fait normal de voir des conflits surgir dans un groupe de personnes, autogéré ou non. Le conflit en soi n'est pas néfaste, c'est la gestion qui en

est faite qui détermine s'il aura un impact positif ou négatif sur un collectif d'individus. La gestion d'un conflit génère une discussion auprès des membres interpellés, parfois même au sein du groupe en entier, et c'est en ce sens qu'il peut jouer un rôle positif, voire même évolutif. Lors de nos entretiens, sept des neuf répondants ont mentionné la présence de conflits entre les membres du collectif, sans toutefois identifier ces conflits. Néanmoins, cinq répondants ont mentionné un conflit qui leur semblait plus important lors de la saison 2010. Généralement, les conflits au CRAPAUD se résolvent de trois façons : (1) par une discussion entre les personnes impliquées dans le conflit, ceci concerne plutôt les conflits personnels; cette discussion débouche généralement sur une compréhension mutuelle et la résolution du conflit, (2) par une rencontre réunissant tous les membres du groupe, ceci concerne plutôt les conflits de type professionnel ou dont l'enjeu est considérable, et (3) par une médiation spontanée entre les personnes éprouvant des difficultés relationnelles, cette médiation est bien sûr exercée par une personne neutre.

En ce qui a trait au conflit plus important mentionné par cinq des répondants, il concerne le renvoi d'un membre interne salarié. La structure interne du CRAPAUD ne prévoit pas de procédure de renvoi. Ainsi, quatre réunions ont été nécessaires avant qu'une décision finale ne soit prise. La personne concernée par le renvoi n'était pas présente lors de ces réunions. Or, lors des entretiens, deux des répondants ont mentionné avec le recul que le renvoi était inapproprié et qu'il avait causé un certain malaise au sein du collectif. De plus, les jardiniers n'ont en aucun cas été informés de la raison de ce renvoi, ce qui a causé un froid au sein du groupe et provoqué le départ d'un(e) bénévole : « Ça m'a vraiment pas semblé justifié, ça a créé un p'tit malaise aussi parce qu'il y a des gens qui venaient, qui sont pu venus après [...] Ça aurait été intéressant de faire une réunion pour expliquer aux bénévoles pourquoi X est plus là » (Entrevue, 2010). Ainsi, l'information ne circulait pas toujours, certains membres du CRAPAUD faisant de la rétention d'information.

Enfin, il est important de souligner que cette rétention d'information a provoqué un déséquilibre au niveau de la prise de décision et du pouvoir exercé par certains membres au détriment des autres membres moins informés. Ceci dit, il faut aussi encourager les membres à faire preuve d'initiative personnelle au niveau de l'acquisition d'information: « Tout le monde doit prendre le *lead*, mais il doit y avoir égalité dans les connaissances, dans l'investissement de temps, sinon il y a rétention d'infos, car plus de savoir être et faire au niveau des connaissances » (Entrevue, 2010). Ainsi, la bonne circulation de l'information repose sur une certaine curiosité de la part des membres.

4.5.5 Les règles

Contrairement à l'idée que se font d'aucuns, une organisation autogérée n'est pas une organisation dépourvue de règles. Au sujet de la présence ou l'absence de règles au CRAPAUD, sept personnes ont mentionné qu'il n'y avait pas de règles ou de lois formelles dans le collectif, tandis qu'un répondant indiquait qu'il y avait bel et bien des règles, mais qu'elles étaient floues. Ce qui ressort des entrevues c'est que les règles sont informelles, basées sur le respect, le bon sens, le savoir-vivre, ainsi que sur la communication non-violente¹². Selon deux répondants, la seule règle formelle à l'interne au CRAPAUD, mise à part l'atteinte des objectifs fixés, était le respect des heures et des tâches qui leurs étaient allouées : « Le respect de nos heures en fait, ça c'était pas écrit nulle part, mais c'était coulé dans le béton là, dans nos têtes c'était une des choses qu'on devait prioriser » (Entrevue, 2010).

¹² La communication non-violente est « le langage et les interactions qui renforcent notre aptitude à donner avec bienveillance et à inspirer aux autres le désir d'en faire autant » (Rosenberg, 2003, p.10)

4.5.6 Le processus décisionnel

Au fil de la saison 2010, le processus décisionnel du collectif a été en perpétuelle évolution et ce, afin de réussir à atteindre une forme de gestion collective liée à la prise de décision inclusive et réellement horizontale. Cependant, l'observation et les entretiens ont montré que la réalité était différente et que le processus décisionnel n'est pas si structuré au niveau organisationnel et décisionnel. En effet, six répondants ont admis que le CA n'était ni fonctionnel, ni efficace en ce qui a trait à la prise de décision : « On avait un genre de Comité Aviseur qui était plus un essai que d'autre chose peut-être, qui n'a pas vraiment bien marché qui était supposé d'être le pouvoir décisionnel » (Entrevue, 2010). Ainsi, ce qui est mentionné par quatre des répondants, c'est qu'une certaine autonomie collective s'était établie au niveau de la gestion du quotidien et entre les différentes personnes s'occupant de la coordination.

4.5.7 Leadership

En plus de la déficience du CA, les répondants ont révélé l'existence d'un autre problème dans le mode de gestion collective du CRAPAUD. En effet, tous les répondants ont souligné l'existence d'un leader qui prenait la majorité des décisions, souvent sans tenir de discussions avec les autres membres du collectif. Le leader s'arrogeait ainsi un certain pouvoir au sein du CRAPAUD. Cette forme de leadership a déplu à quelques membres et a participé à l'apparition de tensions : « Il y avait ben des choses qui se faisaient à l'insu des autres, mais ça lui gardait justement une longueur d'avance, pis ça le maintenait en fait dans une position, pas de domination, mais en fait de prise en charge plus grande » (Entrevue, 2010).

Fait à noter, la critique est plutôt formulée par rapport à la gestion collective, et non par rapport au fonctionnement global du collectif. Dans les faits, sept des neuf répondants ont aussi admis que le leader était particulièrement efficace :

Manifestement, X a été un-e leader qui a apporté beaucoup de choses positives [...]. J'pense qu'on est beaucoup, beaucoup, voire tout le monde reconnaît l'apport essentiel que X a apporté au CRAPAUD par rapport à sa visibilité, à sa crédibilité, à sa survie, j'veux dire ça a été une personne clé par rapport au CRAPAUD, pis j'pense qu'on en est tous très reconnaissants. (Entrevue, 2010)

Bien qu'à leur avis l'existence d'un ou de plusieurs leaders dans un groupe soit tout à fait naturelle, trois des répondants considèrent néanmoins que la prise de décision individuelle était difficile, ce qui ne devrait pas se produire, surtout dans un groupe autogéré : « C'est sûr qu'y a eu un désengagement de certains individus, donc ça a permis à d'autres de prendre plus de responsabilités, pis ça va toujours être comme ça. La dynamique va toujours évoluer mais y'a toujours des leaders naturels de toutes façons » (Entrevue, 2010). Deux des répondants ont souligné la nécessité que tous prennent le leadership dans ce qu'ils entreprennent au sein du collectif, sans quoi la prise en charge collective n'a pas lieu. Ainsi, si la participation était collective, il semble que la gouvernance en elle-même ne l'était pas tout à fait : « C'était pas vraiment une démocratie, c'était pas vraiment non plus une euh... une dictature, c'était entre les deux... » (Entrevue, 2010). À ce sujet, nous avons élaboré une question « piège » qui consistait à vérifier, chez les personnes interviewées, s'il y avait une volonté de conserver l'aspect autogéré du CRAPAUD. Il est intéressant de constater qu'à la question « Si vous étiez le chef du CRAPAUD, quelles seraient les priorités au niveau du changement? », seulement trois des neuf répondants ont indiqué qu'il ne devrait pas y avoir de chef au CRAPAUD.

Certes, malgré l'existence de quelques écueils, n'est-il pas possible d'affirmer que l'organisation autogérée idéale, pure et aboutie est une utopie en soi ? Pour Girod (2008, p.52), l'atteinte d'un idéal autogestionnaire ne devrait pas brimer le fonctionnement de l'organisation, mais bien le stimuler : « Pour que le modèle autogestionnaire s'applique avec succès dans une organisation, il faut admettre ne pas pouvoir appliquer le modèle dans son idéal mais en prendre les grands principes sans paralyser le système en voulant tout réaliser ». Le renouvellement et le perpétuel questionnement chez les membres d'un organisme se prévalant des valeurs

autogestionnaires sont des caractéristiques propres à l'autogestion. Ainsi, il apparaît que chaque modèle de gouvernance présente des forces et des faiblesses. Vu sous cet angle, et mis à part les failles et les défis qui semblent inhérents à l'autogestion mentionnés plus haut, il apparaît que le CRAPAUD constitue une forme dynamique de gouvernance locale adapté au milieu institutionnel universitaire dont le moteur est véritablement l'autogestion.

4.6 L'engagement comme moteur d'action

Selon les répondants, la structure autogérée du CRAPAUD a pu contribuer à la réalisation des objectifs de départ qui sont liés tant à l'agriculture urbaine, en termes d'appropriation de l'espace à l'UQÀM pour la mise en œuvre de projets d'agriculture urbaine, qu'à l'environnement, particulièrement en favorisant la biodiversité, en mettant en place des outils pour le compostage institutionnel et en réduisant les îlots de chaleurs urbains. L'atteinte de ces objectifs a été possible grâce à deux forces émanant des valeurs autogestionnaires : la militance active et le partage des idées.

Les acteurs à l'origine du CRAPAUD sont conscientisés face aux problèmes environnementaux et rejettent un système de valeurs fondées sur le néolibéralisme. Ils défendent des valeurs telles que la protection environnementale, la convivialité, le « *do it yourself* » et l'autonomie, qui sont partie intégrante de l'action collective contemporaine (Silvestro, 2007). Cet engagement politique au quotidien devient fondamental dans un cas comme le CRAPAUD, puisque c'est ce qui lui confère sa flexibilité et sa grande liberté d'action, essentielles à la réalisation de ses objectifs. En effet, l'investissement des acteurs dans le collectif devient un prolongement de leurs actions quotidiennes; l'implication des acteurs étant moins liée à une quelconque rémunération qu'à un besoin de voir se concrétiser leurs idéaux et leurs valeurs personnelles. L'appropriation de l'espace uqamien pour la pratique de l'agriculture

urbaine n'aurait pas pu aboutir sans cette volonté et cet engagement politique des acteurs, qui devient une façon de vivre, voire une façon d'être, au quotidien.

Certaines réalisations ont pu être accomplies grâce à la liberté d'action ressentie au sein du collectif, mais aussi la force de la mise en commun des idées et des énergies vers un bien commun et à l'apprentissage partagé pour les acteurs impliqués. Les entrevues révèlent une très grande liberté d'action au sein du collectif, six des neuf personnes répondantes l'ayant invoquée en ces termes. La flexibilité au niveau de l'attribution des tâches donnait aux membres la possibilité de proposer des projets et d'accomplir des tâches autres que celles qu'ils avaient en début de mandat.

La création des jardins à l'UQÀM, la mise en place d'un système de compostage et la création de l'École d'été sur l'agriculture urbaine sont trois exemples concrets d'innovations sociales émanant de l'environnement créatif crapaudien. Lors des entrevues, les membres ont souligné que les lieux occupés par le collectif sont non seulement l'incarnation du bien commun mais également le moyen d'atteindre un idéal passant par l'action concrète. Cet environnement encourage l'initiative personnelle et incite à la création de projets novateurs qui sont aux fondements mêmes du CRAPAUD et qui font sa force. L'espace accordé à la réflexion et à la discussion permet aux membres de s'approprier le projet commun, à leur rythme, et ainsi d'apprendre tant sur l'agriculture urbaine que sur les pratiques autogestionnaires.

4.7 Un processus émancipateur

Ainsi, l'espace autogéré du CRAPAUD permet d'explorer et d'apprendre, mais surtout, il joue un rôle dans l'autonomisation de ses membres au niveau individuel, au sens éducatif donné par Legault (2011, p.194), c'est-à-dire au niveau de l'implication « des apprentissages (acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir être) critiques et émancipatoires ». En effet, cet espace se situant entre les sphères

institutionnelle et publique favorise l'échange de savoirs et permet à ses membres d'explorer, d'apprendre et de développer des compétences autres, telles que la communication politique et médiatique, des compétences horticoles, des compétences techniques liées à la fabrication d'un toit vert ou à l'apiculture, etc. Ainsi, l'éducation populaire autonome telle que pratiquée par le collectif induit une construction individuelle et collective menant à l'autonomisation dans une perspective de transformation sociale :

L'éducation à saveur critique et émancipatrice peut devenir, au cœur de ces oasis potagers, un moteur de changement politique, de construction de nouvelles subjectivités qui aideront à l'émergence d'un monde plus cohérent avec les valeurs des jardiniers, dans lequel l'économie serait subordonnée aux relations sociales et à l'environnement [...] (Legault, idem, p.199).

Si la prise en charge individuelle n'était pas ce qui caractérisait le plus les membres internes au début de la saison 2010, les mois passés dans la structure du CRAPAUD ont su les aider à développer leur autonomie individuelle, ce qui a été bénéfique à tout le collectif :

Ça m'a fait plaisir de pouvoir expérimenter d'autres trucs, ça m'a développé au niveau de mes capacités... J pense que le CRAPAUD offre cette possibilité là, dès qu'on a un désir, c'est possible de le mettre de l'avant (Entrevue, 2010).

Cette observation rejoint Stiegman (2004, p.20) pour qui la forme collective associée au jardin est « une manière concrète pour les individus et les milieux de développer leurs compétences, la capacité d'analyse et la confiance qui font partie d'un processus d'empowerment ». L'après-CRAPAUD est donc tout aussi bénéfique pour les individus que pour la communauté puisque les personnes membres du CRAPAUD disséminent leurs apprentissages et leurs connaissances dans la collectivité. Ce renforcement individuel se perçoit aussi au niveau de l'identité collective qui s'acquiert en étant partie prenante du CRAPAUD. Comme le soulignent Beaudry et Massé (2008, op.cit.), « le jardin est un lieu d'apprentissage organisationnel et civique, où les jardiniers et jardinières doivent assumer des responsabilités les uns

face aux autres et où peuvent se développer une solidarité ainsi qu'une certaine identité collective ».

S'il est vrai qu'il existe *des* autogestions, le CRAPAUD constitue une forme qui met sur un même pied d'égalité le processus et le résultat, à l'inverse de ce qui peut être observé dans les organisations plus hiérarchiques :

Il faut mettre les choses en perspective : on valorise beaucoup les résultats dans notre société au détriment du processus, de comment les choses sont faites. C'est normal que ça donne lieu à ce genre d'écarts de parcours un peu chaotique en gros parce que ce qu'on recherche c'est des résultats, c'est pas nécessairement un processus court ou long terme, on veut des résultats tout suite un peu comme les politiciens fonctionnent... (Entrevue, 2010)

La volonté de décentralisation au CRAPAUD permet l'ébullition et le renouvellement permanent dont fait mention Aragon (1980 in Drapeau, op.cit.). Plusieurs fois au cours de sa courte existence, le CRAPAUD s'est remis en question quant à son mode de fonctionnement interne. Plusieurs membres ont participé au processus de planification stratégique qui s'est tenu à la fin du mois d'août 2010 et qui s'est étalé sur deux jours. Lors de cette rencontre, le CRAPAUD a fait appel à une personne externe ayant les capacités et le recul pour enrichir la discussion et permettre au collectif de mener à bien cette planification stratégique. Cette planification avait pour but de clarifier la mission, le public cible et les diverses orientations. Certains des membres nous ont mentionné que cette démarche était parfois lourde et peu appréciée. Cependant, selon nos observations, elle s'est avérée bénéfique pour consolider les assises du CRAPAUD.

Ce qui est perceptible dans la démarche du CRAPAUD, c'est que l'autogestion devient un objectif qui motive les membres à se questionner et à se réinventer. Cette réflexion et autocritique serait la planche de salut des organisations autogérées actuelles et jouerait un grand rôle dans la santé et la pérennisation de celles-ci :

Il s'agit désormais pour les autogestionnaires non plus seulement d'être critiques mais également et avant tout d'être autocritiques pour favoriser le développement et la viabilité de ce type de forme organisationnelle et leur permettre ainsi de se hisser véritablement au rang des alternatives possibles (Canivenc, 2009, p.604).

À travers l'étude du CRAPAUD, nous constatons l'importance que peut avoir la dimension politique de l'agriculture à Montréal, en particulier dans un milieu institutionnel comme l'UQÀM. Ainsi, tout en nous basant sur le schéma de Legault (2009, p.197), et en effectuant un parallèle avec Boulianne *et al.* (2010, p.7) qui mentionnent que « La dimension socio-politique des jardins communautaires et collectifs de la conurbation de Québec émerge quand on les aborde en tant qu'espace investis et autogérés par leurs membres ce qui, d'entrée de jeu, leur confère une dimension politique indéniable », nous soulignons l'importance des aspects de gestion collective, de participation et de mobilisation citoyennes ainsi que d'appropriation territoriale liés à la dimension politique du jardin collectif.

À la fois empreinte d'une idéologie revendicatrice et d'un effet rassembleur important, l'autogestion devient un des modes de gouvernance permettant d'exploiter cette dimension politique dans le milieu institutionnel. Qui plus est, la relation de l'être humain avec son espace vécu, avec son territoire, ainsi que la question de l'appropriation territoriale, exploitée et explorée par le biais de l'AU, recourent les valeurs et principes autogestionnaires : « En réclamant pour soi le pouvoir de produire des aliments et de s'organiser collectivement, l'individu gagne une emprise plus grande sur son habitat (c.-à-d. territoire), s'ancre dans une sorte de « contre-pouvoir urbain » (Donadieu et Fleury, 2003, p.151).

4.8 Conclusion

Au-delà des contraintes inhérentes aux organisations autogestionnaires liées à la communication entre les membres et à la structure de l'organisation, le CRAPAUD constitue un espace d'autonomisation individuelle et collective. Sa flexibilité et sa

capacité à engendrer une grande liberté d'action permettent une spontanéité qui concède un apprentissage citoyen différent et ce, dans le milieu institutionnel universitaire. Notre recherche montre que l'autogestion, en tant que manière d'appréhender la stratégie organisationnelle du collectif, est propice au déploiement de l'AU et de l'autonomisation dans une institution comme l'UQÀM. Elle offre un lieu favorable à l'apprentissage de savoirs, savoir-être et savoir-faire. Utilisant une démarche dépassant la simple production alimentaire, réfléchissant plutôt le système alimentaire de façon holistique en intégrant les multiples facettes de l'agriculture urbaine, les membres du CRAPAUD sont guidés par la volonté d'utiliser la gestion collective et s'appuient sur des principes autogestionnaires permettant de mettre en œuvre et d'expérimenter d'autres formules agricoles urbaines au niveau institutionnel, plus proche du jardin solidaire que collectif de par la dimension politique accentuée.

Nos recherches démontrent que l'autogestion participe à l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux fixés par le CRAPAUD et qu'elle constitue une forme de gouvernance dynamique qui a sa place au sein des initiatives institutionnelles universitaires montréalaises en agriculture urbaine.

Enfin, les résultats de notre recherche montrent que l'autogestion est un mode de gouvernance qui permet d'exploiter la dimension politique de l'agriculture urbaine en milieu universitaire. Historiquement, il y a d'abord eu le programme des jardins communautaires géré en grande partie par la ville de Montréal. Puis, sont apparus les jardins collectifs, adoptant différentes formes et modes de gouvernance. Aujourd'hui, nous assistons à l'émergence de groupes autour de la création de jardins en le milieu institutionnel universitaire; groupes qui favorisent davantage la dimension politique de l'AU, quelques-uns adoptant même des valeurs autogestionnaires. Pouvons-nous affirmer que cette émergence constitue la troisième vague de l'AU, soit celle des jardins solidaires? Notre étude de cas montre que le CRAPAUD se situe dans ce mouvement social collectif à caractère politique. Or, il serait intéressant de vérifier si

cette mouvance se restreint à quelques groupes ou si elle participe d'un mouvement social plus large, qui se déploierait à plus grande échelle.

CONCLUSION

La conclusion de notre mémoire vise à revenir sur les points saillants de notre recherche ainsi que sur les conclusions élaborées dans notre article. Ainsi, un retour sur notre problématique (objectifs et hypothèse de recherche), notre objet d'étude et notre méthodologie est effectué. Enfin, nous présentons les résultats finaux de notre recherche.

Le point de départ de cette recherche a été le questionnement quant au rôle que peut jouer l'autogestion dans une organisation œuvrant en agriculture urbaine dans le milieu institutionnel universitaire montréalais. Remarquant une effervescence au niveau du développement de nouveaux types de jardins en milieu institutionnel, qui s'apparentent aux jardins collectifs mais s'en différencient par leur mission qui transcende les dimensions habituelles de l'agriculture urbaine, nous nous sommes penchées sur ces jardins qui permettent d'accueillir et d'expérimenter un autre mode de gouvernance, soit l'autogestion. Ce mémoire s'est donc intéressé à analyser en quoi l'autogestion peut permettre d'atteindre les objectifs qu'un organisme du milieu universitaire œuvrant dans le milieu de l'agriculture urbaine s'est fixés.

Pour ce faire, nous avons réalisé une étude de cas avec le Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable (CRAPAUD). Ce collectif utilise le jardinage urbain et le compostage des matières résiduelles comme laboratoire d'exploration et d'éducation populaire (CRAPAUD, 2010). Afin de véritablement comprendre le jeu des acteurs et le fonctionnement interne du collectif, une immersion dans le milieu à l'étude a été privilégiée. En effet, nous avons travaillé en tant que coordonnatrice au sein du CRAPAUD lors de la saison 2010, soit de mai à octobre inclusivement. Nous avons ainsi pu analyser de quelle façon s'articule le rôle des acteurs, la communication et la structure interne au sein du

CRAPAUD afin de vérifier la portée de l'autogestion pour l'atteinte des objectifs du collectif.

Afin de contextualiser notre recherche, nous avons d'abord exposé le concept de développement durable. Il a été démontré que l'agriculture urbaine peut y participer, dans l'optique d'une application territoriale à plus petite échelle, par exemple la ville viable et le campus durable. Nous avons par la suite dressé un portrait actuel de l'agriculture urbaine, appliqué par la suite à notre cadre spatial, la ville de Montréal, dans le chapitre I de ce mémoire. Une des caractéristiques qui a été mise en relief à partir de cette étape est l'importance de la dimension politique de l'AU. Ainsi, tout au long de notre analyse, l'attention a été portée sur les aspects *appropriation de l'espace et participation citoyenne* se retrouvant dans les jardins institutionnels. La gouvernance, et plus précisément l'autogestion, méta-concept et concept opératoire se trouvant au cœur de notre analyse, ont par la suite été explorés à travers nos chapitres I et II et notre article. Encore une fois, nous nous sommes souciés d'ancrer ces concepts dans notre réalité. Ainsi, ils ont d'abord été exposés à une échelle plus large, puis à une échelle plus petite, celle de la localité, de la communauté.

Le concept de gouvernance est ici entendu comme l'ensemble des mécanismes mis en œuvre par des acteurs dans l'atteinte d'un but commun, pour favoriser un intérêt collectif, ainsi que pour le bien commun du groupe formé par ces acteurs. Plus précisément, nous avons davantage développé une des expressions spécifiques du concept de gouvernance, soit l'autogestion. Appliquée à notre étude de cas, l'autogestion concorde avec l'idée d'une pratique libertaire, donc d'un processus plutôt qu'une façon de faire établie et appliquée. De ce fait, il a été démontré dans notre chapitre II que l'autogestion ne se décline pas en une seule formule, ni ne se traduit seulement par un projet sociétal. Il existe donc *des* autogestions.

Il ressort de notre analyse du mode de gouvernance autogestionnaire trois caractéristiques fondamentales. En premier lieu, il y a la présence dans le groupe d'un processus décisionnel collectif réalisé dans un environnement hétérarchique. En

deuxième lieu, on trouve le caractère adaptatif qui pour nous est inhérent à l'autogestion comme pratique et processus. Enfin, dernière caractéristique tout aussi importante, la prise en charge individuelle et collective qui se doit d'être réalisée, en ce sens que l'atteinte de l'horizontalité passe par la prise en charge individuelle et la concertation qui, elle, mène vers la prise en charge collective.

Après avoir mis en lumière le processus de gouvernance autogérée à l'œuvre dans le cas spécifique du CRAPAUD, puis ensuite ses avantages et inconvénients, nous en sommes arrivée à quatre constats principaux.

Premièrement, il est entendu que des inconvénients sont directement liés au mode de gouvernance du CRAPAUD. La complexité des rapports humains, une certaine opacité communicationnelle, la présence d'un leader, une faible prise en charge individuelle au départ et enfin, un processus décisionnel plutôt instable met le collectif dans une situation de perpétuel questionnement et renouvellement. Or, ces caractéristiques apparaissent comme étant étroitement liées à ce même mode de gouvernance. Rappelons que l'autogestion est un processus et non pas une façon de faire et que l'autogestion aboutie ou parfaite n'a jamais existée. Deuxièmement, la militance active et la créativité sont deux atouts permettant au CRAPAUD d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, soit l'appropriation de l'espace et le développement de projets en agriculture urbaine. En effet, le processus décisionnel du CRAPAUD est collectif et les membres qui y prennent part sont des militants qui usent de créativité pour atteindre leurs buts. L'autogestion est ici une manière de faire et d'être qui se vit au quotidien. Troisièmement, il a été démontré qu'au sein du CRAPAUD, le processus est aussi important que les résultats. Sans omettre certaines cibles liées à la production agricole, nos résultats démontrent que les membres du CRAPAUD ont autant à cœur le processus qui les mènera à atteindre leurs objectifs que les résultats finaux pouvant être chiffrés. Finalement, il est possible d'affirmer que les valeurs et pratiques autogestionnaires ont non seulement pu contribuer à l'atteinte des objectifs du CRAPAUD, mais ils ont aussi permis à ses membres de s'émanciper personnellement. Ainsi, il est possible de remarquer que la prise en charge

individuelle des individus n'était pas d'emblée présente chez tous les membres, mais que le processus émancipateur lié à l'autogestion a su la faire naître. Cette prise en charge individuelle a permis ensuite une prise en charge collective à l'intérieur du groupe.

Malgré l'existence de contraintes, nous pouvons donc affirmer que notre hypothèse de départ se valide. Cette dernière stipule que l'autogestion est un mode de gouvernance approprié qui concorde avec l'environnement institutionnel universitaire dans lequel évolue le CRAPAUD et que ce mode de gouvernance favorise l'atteinte de la mission d'appropriation de l'espace et de développement de l'agriculture urbaine en milieu institutionnel que s'est donnée l'organisme.

Au-delà de la validation de notre hypothèse, les résultats de notre recherche montrent aussi que l'autogestion est un mode de gouvernance qui permet d'exploiter la dimension politique, présente dans le milieu de l'agriculture urbaine universitaire à Montréal. Historiquement, il y a d'abord eu l'apparition du programme des jardins communautaires géré en grande partie par la ville de Montréal. Puis, une deuxième vague est apparue, celle des jardins collectifs, prenant différentes formes, différents modes de gouvernance et exploitant la multidimensionnalité de l'agriculture urbaine.

Notre étude de cas montre que le CRAPAUD se situe dans une mouvance sociale collective à caractère politique. Il serait intéressant de creuser ce sillon de recherche et de vérifier si cette mouvance se restreint au seul CRAPAUD ou si elle prend part à un mouvement plus large, à plus grande échelle au niveau des autres institutions d'éducation supérieure à Montréal, voire ailleurs au niveau national ou international.

ANNEXE A

CANEVAS D'ENTRETIEN

1. Présentation (mon nom, étudiante UQÀM, intérêts de recherche)
 - Plan de l'entretien : 60 minutes, forme discussion ouverte, anonymat

2. Présentation et visions de l'interviewé
 - a. Nom, âge, profession ou domaine d'étude,
 - b. Qu'est-ce qui vous a amené au CRAPAUD? (ou Qu'est-ce qui vous a amené à créer le CRAPAUD?)
 - c. Quel est votre rôle au CRAPAUD (responsabilités associées)?
 - d. Selon vous, à quoi répond le CRAPAUD?
 - e. Quelles sont vos motivations et aspirations envers le CRAPAUD?
 - f. Qui fait partie du CRAPAUD?

3. Gouvernance du CRAPAUD
 - a. Comment décrieriez vous la gouvernance (gestion) du CRAPAUD?
 - b. Pour vous, qu'est-ce que l'autogestion, et qu'est-ce qu'une organisation autogérée? Gestion collective?
 - c. Quels sont les éléments de gestion qui ont été utilisés pour le fonctionnement du CRAPAUD à la saison d'été 2010?
 - d. Quelles sont les règles formelles ou informelles au CRAPAUD?
 - e. Selon vous, quelles valeurs sont à la base de l'organisation du CRAPAUD?

- f. Comment les décisions relatives au fonctionnement du CRAPAUD étaient-elles prises ? Par qui et comment?
- g. Comment décririez-vous la participation des membres internes et externes au sein du CRAPAUD au cours de la saison d'été 2010?
- h. Comment sont attribuées les différentes tâches des membres internes et externes du CRAPAUD?
- i. Comment décririez-vous la communication au sein du CRAPAUD, puis avec l'environnement externe?

4. Appréciation et changements

- a. Si vous étiez le chef du CRAPAUD, quelles seraient les priorités au niveau du changement?
- b. Quel est votre sentiment global par rapport au CRAPAUD?

5. Objectifs

- a. Selon vous, comment les activités du CRAPAUD permettent-elles d'atteindre et de combler les différents objectifs rattachés à l'agriculture urbaine?
- b. Selon vous, comment la gouvernance (gestion) du CRAPAUD a-t-elle joué sur l'atteinte de ses objectifs?
- c. Selon vous, y a-t-il des contraintes qui empêchent l'atteinte des objectifs? Si oui, lesquelles?

6. Clôture

- a. Souhaitez-vous revenir sur une question en particulier, ou voulez-vous ajouter un commentaire ?

Remerciements.

ANNEXE B

GRILLE D'ANALYSE DES ENTREVUES

Membre

Identification sommaire du membre**AUTOGESTION**

Mention (oui/non)

Positif/négatif

Définition

Avantages/inconvénients

Si vous étiez le chef du CRAPAUD...

Contraintes Existence (oui/non)

Lesquelles?

Action collective Idéologie (valeurs - autonomie, liberté, égalité, etc.)

Liberté de choix et d'action

Mobilisation des ressources : temps, espace, argent
(gestion)

Motivations de départ/actuelles

Cohésion (oui/non)

*Appropriation et
Autonomie* Initiative (prise en charge individuelle et
collective?)

Autonomie financière

Communication Ouverture (oui/non/ne mentionne pas)

	Positif/négatif	
	Conflits	Mention Résolution
	Partage des connaissances	
	Objectifs clairs (oui/non)	
	Externe	
	Hiérarchie/hétéarchie	
<i>Structure</i>	Prise de décision	
	Structure officielle/officieuse	
	Mode d'organisation collective	
	Répartitions des tâches	
	Salaire	
	Règles	présence/absence formelles/informelles
	Participation	Inclusion/exclusion Équilibre/déséquilibre Qui en fait partie?
Besoins		
	Individuels	
	Collectifs	
Mandat		
<i>Objectifs</i>	Lesquels?	
	Atteinte/non-atteinte	
	Apport	individuel

collectivité

Clarté (oui/non)

Personnels vs Collectifs

Long terme vs court terme

Contraintes Lesquelles?

Objectifs en lien avec AU

Objectifs en lien avec DD

Objectifs en lien avec Autogestion

BIBLIOGRAPHIE

- ACGA. 2012. *About ACGA*. [En ligne]. <http://www.communitygarden.org/about-acga/>. Page consultée le 13 mars 2012.
- Agriculture urbaine Montréal. 2012. [En ligne]. <http://agriculturemontreal.com/>. Page consultée le 18 novembre 2012.
- Anadon, Marta, et Christine Couture. 2007. « La recherche participative, une préoccupation toujours vivace », in : Anadon, Marta, (dir.), *La recherche participative*, Québec, Les Presses de l'université du Québec.
- André, Pierre. *Développement durable et environnement*. Notes et document de cours, Automne 2006. Montréal, Université de Montréal.
- Arvon, Henri. 1980. *L'autogestion*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Ayalon, Rottem. 2006. *Making Rooftops Bloom: Strategies for encouraging rooftop greening in Montréal*. Montréal, McGill University, McGill University School of Urban Planning, mémoire de maîtrise, 100 p.
- Bardin, Laurence. 1977. *L'analyse de contenu*. Paris, PUF.
- Belleau, Josée. 2009. dans RAYMOND, H. 2009. *Rendez-vous Montréalimentaire*. La semaine verte, Radio-Canada, diffusée le 17 mai 2009. [En ligne]. http://www1.radio-canada.ca/actualite/semaine_verte/reportage.aspx. Page consultée le 21 octobre 2009.
- Bergeron, André, et François Miller. 2011. « Les Quartiers 21 à Montréal », *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux*, [En ligne] http://www.a21l.qc.ca/17526_fr.html. Page consultée le 22 juin 2011.
- Beaurain, Christophe. 2004. « Gouvernance environnementale locale et comportements économiques », *Développement durable et territoires*, Dossier

2 : Gouvernance locale et Développement Durable, [En ligne].
<http://developpementdurable.revues.org/1110>.

Bédard, Mario. 2009. *Méthodologie et méthodes de la recherche en géographie : Notes et document du cours, 7e édition revue et augmentée*, GEO 8011. Montréal, Coop UQAM Éditeur.

Besse, Jean-Marc. 2003. « Du jardin au jardinage, la ruse du paysagiste », *Les Carnets du paysage* n° 9 et n° 10, l'École nationale supérieure du paysage, Actes Sud , p. 17-45.

Bhatt, Vikram, et Rune Kongshaug. 2005. *Making the edible landscape: A study of urban agriculture in Montreal*. Minimum Cost Housing Group. Montréal, McGill University.

Bouchard, Roméo. 2002. *Plaidoyer pour une agriculture paysanne*. Montréal, Écosociété.

Boucher, Isabelle. 2009. D'agriculture urbaine à urbanisme agricole : une participation au développement durable, une contribution à la production alimentaire. Document de veille, MAMROT. [En ligne].
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/agriculture_urbaine.pdf. Page consultée le 3 décembre 2012.

Boulianne, Manon. 1999. « Agriculture Urbaine, Rapports Sociaux et Citoyenneté: le cas du jardinage biologique communautaire au Québec et au Mexique », *Cahiers du CRISES*, Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale. [En ligne]. <https://depot.erudit.org/id/001306dd>. Page consultée le 12 janvier 2011.

----- . 2001. « L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : Empowerment des femmes ou « domestication de l'espace public ? », *Anthropologie et sociétés*, Vol. 25, no 1, p.63-80.

Boulianne, Manon, Geneviève Olivier-d'Avignon et Vincent Galarneau. 2010. « Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 10, numéro 2, septembre 2010. [En ligne]. Page consultée le 26 septembre 2011.

Bourdet, Yvon. 1970. *La délivrance de Prométhée, pour une théorie politique de*

l'autogestion. Paris, Editions Anthropos.

Bourdet, Yves, et Alain Guillermin. 1977. *Clefs pour l'autogestion*. Paris, Seghers.

Brenner, Neil. 2004. « Urban governance and the production of new state spaces in western Europe, 1960-2000 », *Review of International Political Economy*, vol. 11, no3, August, pp. 447-488.

Brouillard, Christian. 2004. « L'autogestion une vieille idée, riche de possibilités nouvelles », *À Bâbord!*, no.6, octobre. [En ligne]. <http://www.ababord.org/spip.php?article548>. Page consultée le 28 janvier 2011.

Brundtland, Gro Harlem (dir.). 1987. *Notre avenir à tous*. [En ligne]. www.cannes.com/images/stories/.../rapport_brundtland.pdf. Page consultée le 11 janvier 2011.

Campbell, Bonnie, et Marie Mazalto. 2004. « Multilatéralisation et développement international : Nouveaux enjeux, nouvelles pratiques ». In : *Revue canadienne des études en développement international*, vol. 25, no 1, p. 101-117.

Canivenc, Suzy. 2010a. « Mais au fait, c'est quoi l'autogestion? », *Repenser l'autogestion à l'heure de la société de l'information*. [En ligne]. <http://suzycanivenc.wordpress.com/2010/01/22/2-mais-au-fait-cest-quoi-lautogestion-2-definition-generale-du-terme/>. Page consultée le 8 janvier 2011.

-----, 2010b. « C'est bien beau l'autogestion, mais concrètement on fait comment? », *Repenser l'autogestion à l'heure de la société de l'information*. [En ligne]. <http://suzycanivenc.wordpress.com/2010/01/28/3-cest-bien-beau-lautogestion-mais-concretement-on-fait-comment-1-elaboration-dun-ideal-type>. Page consultée le 28 janvier 2011.

-----, 2010c. « La dégénérescence des organisations autogérées : d'un constat d'échec à l'émergence de nouvelles perspectives », ARPES, [En ligne]. <http://www.arpes.fr/index.php?id=182>. Page consultée le 30 janvier 2011.

-----, 2009. *Autogestion et nouvelles formes organisationnelles dans la société de l'information, de la communication et du savoir*, Thèse de Doctorat, Université Rennes 2, Université Européenne de Bretagne.

- Castoriadis, Cornelius. 1979. « Autogestion et hiérarchie ». Editions grain de sable. In : *Le contenu du socialisme*, Paris : Éditions 10/18, 441 p.
- CDU. 2004. « Sauver la planète. Stratégie pour l'avenir de la vie ». [En ligne]. developpementdurable.documentation.equipement.gouv.fr/vuedocpdf?id=Urbamet-0183318&print=true. Page consultée le 18 janvier 2011.
- Chapeau, Jean-Marie. 2010. Extrait d'une entrevue réalisée dans le cadre du cours de maîtrise ENV 7731 « Agriculture urbaine: concepts, enjeux, impacts et défis ». Août 2010.
- CJS (Coalition Jeunesse Sierra). 2011. « Projet Campus durables », UQAC. [En ligne]. <http://www.uqac.ca/campusdurable/PROJET.htm>. Page consultée le 13 janvier 2011.
- Claval, Paul. 2003. *La géographie du XXIème siècle*. Paris, L'Harmattan.
- Cole, Lindsay R. 2003. « Assessing sustainability on Canadian university campuses: Development of a campus sustainability assessment framework ». Master of Arts Thesis, Victoria, Royal Roads University, 164 p.
- Collectif. 2011. « Un grand Montréal attractif, compétitif et durable. Plan métropolitain d'aménagement et de développement ». [En ligne]. http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/documentation/20111208_pmad.pdf Page consultée le 23 janvier 2012.
- Corpet, Olivier. 1982. « L'autogestion », extrait du dictionnaire critique du marxisme, Paris, les Presses de l'Université de France.
- Cosinschi, Micheline, et Jean-Bernard Racine. 1998. « Géographie urbaine », *Les Concepts en géographie humaine*, 4e éd., [En ligne]. http://my.unil.ch/bib/Download.do?id=http://sila.unil.ch:8080/fedora/get/serv:l:BIB_26191/FULLTEXT.pdf. Page consultée le 26 octobre 2010.
- Coulon, Alain. 1992. *L'école de Chicago*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », n°2639.
- Couture, Christine, Nadine Bednarz et Souleymane Barry. 2007. « Multiples regards sur la recherche participative : une lecture transversale », in : Anadon, Marta, (dir.), *La recherche participative*, Québec, Les Presses de l'université du Québec.

CRAPAUD. 2012. Répertoire des initiatives en agriculture urbaine de Montréal. [En ligne]. www.crapaud.uqam.ca. Page consultée le 12 mai 2012.

-----, 2010. Bilans annuel 2009. Documents internes.

Daclon Bouvier, Nathalie. 2001. *La dynamique sociale entourant les jardins communautaires : l'individu, le groupe et le jardin*, mémoire de maîtrise, Montréal, INRS-Urbanisation, culture et société, Université du Québec à Montréal, 149 p.

D'Aragon, Pierre. 1980. *Participation dans les entreprises ; les expériences québécoises et ontariennes*, Presses de l'université du Québec, Sillery, 1980.

Demidjuk, Stanislav. 2008. « L'autogestion, cette vieille idée neuve », *Coordination héraultaise des collectifs unitaires pour une alternative au libéralisme*. [En ligne] <http://www.coordcuals34.fr/post/2008/05/29/Autogestion-%3A-cette-vieille-idee-neuve>. Page consultée le 13 janvier 2011.

di Castri, Francesco. 1997. « Trois chansons pour Rio », in *Écodécision : dossier Rio*, cinq ans plus tard, n°24, printemps 1997, p.23-25.

Donadiou, Pierre, et André Fleury. 2003. « Les jardiniers restaurent notre monde; le jardinage est-il une utopie urbaine? » *Les Carnets du paysage* n° 9 et n° 10, l'École nationale supérieure du paysage, Paris, Actes Sud, p. 151-169.

Drapeau, Marie-Hélène, et Anna Kruzynski. 2005. *Historicité et évolution du concept d'autogestion au Québec*. Montréal, Collectif de recherche sur l'autonomie collective.

Duchemin, Eric, Fabien Wegmuller et Anne-Marie Legault. 2008. "Urban agriculture: multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods", *Field Actions Science Report*, 2. [En ligne]. www.field-actions-sci-rep.net/2/1/2009/facts-2-1-2009.pdf. Page consultée le 20 janvier 2011.

Duchemin, Eric. 2010. « Agriculture + urbanité = viabilité : L'agriculture un outil multidimensionnel au service de la viabilité urbaine ». Document présenté pour l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQÀM. Décembre 2010.

Dupuis-Déri, Francis. 2005. « Le bonheur est dans le pré: mouvement altermondialiste et campements temporaires autogérés », *Possibles*, 29 (2), p.118-130.

- Duvernoy, Isabelle, Françoise Jarrige, Paule Moustier et José Serrano. 2005. « Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ? », *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n°8. [En ligne]. www.museum.agropolis.fr/pages/.../periurbain/Jarrige_xtrCMF8.pdf. Page consultée le 12 mars 2012.
- Eagan, David, et David W. arr. 1992. *The Campus and environmental responsibility*. San Francisco (CA): Jossey-Bass, 133 p.
- FAO. 2009. « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde », Archives de documents de la FAO, [En ligne]. <http://www.fao.org/docrep/012/i0876f/i0876f00.htm>. Page consultée le 13 décembre 2011.
- Ferreira, Nathalie, et Alain Lipietz. 2005. *Économie sociale et autogestion*. Paris, L'Harmattan.
- FNH. 2002. « Historique du développement durable », Fondation Nicolas-Hulot. [En ligne]. http://www.fnh.org/francais/fnh/uicn/.../smdd_historique_dd.pdf. Page consultée le 12 janvier 2011.
- Fontan, Jean-Marc, et Marco Silvestro. 2005. « Vivre demain dans nos luttes d'aujourd'hui », *Possibles*, vol. 29 no. 2, printemps 2005, p. 100-117.
- Gagnon, Chantal (dir. publ.). 2010. « Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise ». [En ligne]. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,70777573&_dad=portal&_schema=PORTAL#note_bp. Page consultée le 13 septembre 2011.
- Gagnon, Gabriel. 1995. *Au cœur des possibles*, Montréal, Éditions Écosociété.
- Garcia, Vivien. 2007. *L'anarchisme aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.
- Gaudin, Jean-Pierre. 2002. *Pourquoi la gouvernance?* Paris, Presses de Sciences Po.
- Girod, Véréne. 2008. *Dans quelle mesure les principes autogestionnaires peuvent-ils s'appliquer à une organisation?* Suisse, Valais, HES, mémoire de maîtrise, 99 p.
- Gjidara, Marc. 1998. « Autogestion ». *Encyclopædia Universalis*.

- Green Guerillas. 2011. *Our history and mission*. [En ligne]. http://www.greenguerillas.org/GG_ourprograms.php#ourhistory. Page consultée le 4 novembre 2011.
- Hamel, Pierre, et Bernard Jouve. 2006. *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*. Montréal, Les presses de l'Université de Montréal.
- ICLEI, 2012. Local Governments for Sustainability. [En ligne]. <http://www.iclei.org/index.php?id=620>. Page consultée le 13 juin 2012.
- ISDD. 2010. « Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (Stockholm) », In : Université de Genève. [En ligne]. <http://cms2.unige.ch/isdd/spip.php?article47>. Page consultée le 13 janvier 2011.
- Julien-Denis, Marie-Ève. 2013. *Les pratiques autogestionnaires en agriculture urbaine dans le milieu institutionnel universitaire : le cas du Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable (CRAPAUD)*, Montréal, UQÀM, Département de Géographie, mémoire de maîtrise, 118 p.
- Klein, Juan-Luis. 2009. *Épistémologie de la géographie*. Notes de cours, GEO-8001. Automne 2009, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Laganier, Richard, Bruno Villalba et Bertrand Zuindeau. 2002. « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et territoires*, [En ligne]. <http://developpementdurable.revues.org/774>. Page consultée le 20 janvier 2011.
- Lambert-Pilotte, Geneviève, Marie-Hélène Drapeau et Anna Kruzynski. 2007. « La révolution est possible : portrait de groupes autogérés libertaires au Québec, Possibles, 31 (1-2). [En ligne]. http://www.spectrum.library.concordia.ca/6513/1/LambertPilotte_et_al_2007.pdf. Page consultée le 30 janvier 2011.
- Larrue, Corinne. 2000. *Analyser les politiques publiques d'environnement*, Paris, L'Harmattan.
- Le Galès, Patrick. 2001. « Gouvernance des territoires et développement local », *Électricité et société*, n° 35, février 2001.

- , 1995. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », in: *Revue française de science politique*, 45e année, n°1, 1995. pp. 57-95. [En ligne]. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1995_num_45_1_403502. Page consultée le 22 janvier 2011.
- Legault, Anne-Marie. 2010. « Le jardin collectif urbain : Un projet éducatif holistique et fondamentalement politique ». In : *Éducation relative à l'environnement*, Vol. 9, p.181-202.
- Louvel, Yann. 2008. Le cadre de travail pour l'évaluation de la durabilité des campus: utilisation actuelle et perspectives d'amélioration. Mémoire de maîtrise., Institut des sciences de l'environnement, UQÀM, 122 p.
- Mace, Gordon. 1988. Guide de l'élaboration d'un projet de recherche, 2^{ème} édition, Québec et Bruxelles, Presses de l'Université Laval et De Boeck Université.
- Massé, Bruno, et Myriam Beaudry. 2007. « Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité », *Cahiers de l'ARUC-ÉS*, No C-01-2008. [En ligne]. <http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/cahiers/C-01-2008.pdf>. Page consultée le 10 janvier 2011.
- McFarland, Amy, L., Waliczek, Tina, M. et Jayne M. Zajicek. 2008. « The Relationship between student use of campus green spaces and perceptions of quality of life ». In : *HortTechnology*, Vol.18, Juin, p. 232-238.
- MDDEP. 2002. « Le développement durable : repères historiques ». Développement durable, environnement et parc. [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/reperes.htm#1992>. Page consultée le 19 janvier 2011.
- Meadows, Donella H., Dennis I. Meadows, Jorgen Randers et William W. Behrens III. 1972. *The Limits to Growth: A Report to The Club of Rome*, New York, Universe books.
- Meister, Albert. 1974. *La participation dans les associations*, Paris, Les Éditions ouvrières.
- Moreau Defarges, Philippe. 2008. *La gouvernance*. Paris, Presses universitaires de France.
- Mougeot, J.A., Luc (éd.). 2006. *Cultiver de meilleures villes*. Ottawa, Centre de recherche pour le développement international (CRDI).

- , 2000. « Urban agriculture: definition, presence, potentials and risks, and policy challenges », Cities feeding people series. Ottawa, Centre de recherche pour le développement international (CRDI).
- Moustier, Paule, et Abdou Salam Fall. 2004. « Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation ». In *développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone : Enjeux, concepts et méthodes*, sous la dir. d'Abdou Fall, p.23-37. Ottawa, Centre de recherche pour le développement international (CRDI).
- Nations Unies. 2002. « La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement », Sommet de Johannesburg 2002. [En ligne]. <http://www.un.org/french/events/wssd/pages/cnued.html>. Page consultée le 15 janvier 2011.
- , 1999. « Initiatives des collectivités locales à l'appui d'action 21 ». Chapitre 28; Plan d'Action 21. [En ligne]. <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action28.htm>. Page consultée le 13 janvier 2011.
- Nestor, Michel. 2005. *L'autogestion, une idée toujours neuve*. NEFAC et Alternative Libertaire. Avril, p. 4-5.
- Newman, Peter, et Isabella Jennings. 2009. *Cities as sustainable ecosystems : principles and practices*. Washington, Islandpress.
- Neveu, Erik. 2002. *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, Coll. « Repères ».
- Pedneault, André, et Roll Grenier. 1996. *Créer un jardin communautaire: l'aménager, le gérer, l'animer*. Mouvement pour l'Agriculture Biologique - Région Métropolitaine. Montréal.
- Pitte, Jean-Robert. 2009. « La géographie, une science pour mieux habiter la planète ! », Canal Académie, [En ligne]. <http://www.canalacademie.com/La-geographie-reste-un-savoir.html>. Page consultée le 18 octobre 2010.
- PNUE (s.d). 2010. « Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement », Programme des Nations Unies pour l'environnement. [En ligne].

<http://www.unep.org/Documents/Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr>. Page consultée le 22 janvier 2011.

- Pucciarelli, Mimmo. 1999. *L'imaginaire des libertaires aujourd'hui*, Lyon, Éditions Atelier de création libertaire.
- Reyburn, Stefan. 2006. *Évaluation de la contribution de l'agriculture urbaine communautaire montréalaise à l'amélioration du cadre de vie*. Montréal, INRS-UQÀM, Études urbaines, thèse de doctorat, 246 p.
- Rezelman, Abigail. 2009. *Agriculture urbaine : réflexion sur l'alimentation dans les villes durables*. Document de travail. [En ligne]. www.bretagne-prospective.org/diawel/component/option.../gid,77/. Page consultée le 12 octobre 2011.
- Rosanvallon, Pierre. 1976. *L'âge de l'autogestion*, Paris : Éditions du Seuil.
- Roussel, Sandrine. 2008. « La doc' campus durables », *Durabilis : Campus durables*, n°5 - Avril / Mai 2008, p.14-15. [En ligne]. http://www.cndwebzine.hcp.ma/cnd_sii/spip.php?article2871. Page consultée le 18 janvier 2011.
- Sachs, Ignacy. 1993. *L'Écodéveloppement*. Paris, Syros.
- Sainsaulieu, Renaud, Pierre-Éric Tixier et Marie-Odile Marty. 1983. *La démocratie dans les organisations, vers des fonctionnements collectifs de travail*, Paris, Librairie des Méridiens.
- Santropol roulant. 2012. [En ligne]. <http://santropolroulant.org/site/fr>. Page consultée le 28 novembre 2012.
- Stiegman, Martha. 2004. « Au cœur de notre quartier; un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif », Action Communiterre. [En ligne]. www.ecoumene.com/pdf/Guide_Jardin_collectif.pdf. Page consultée le 11 janvier 2012.
- The Club Of Rome. 2009. « The Story of the Club of Rome », The club of Rome. [En ligne]. <http://www.clubofrome.org/eng/about/4/>. Page consultée le 24 janvier 2011.
- Tremblay, Diane-Gabrielle. 2003. « Nouvelles formes de travail, nouvelles modalités d'apprentissage dans l'économie du savoir. Que nous apprend le cas du

multimédia au Québec ? ». Dans TREMBLAY, Diane-Gabrielle, ROLLAND, David (dir.). *La nouvelle économie : où ? Quoi ? Comment ?* Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 215 pages, pp. 159-185.

Trottier, Antoine, Odette Béliveau, Cynthia Philippe et Owen Rose. 2008. *Toitures végétales : Implantation des toits verts en milieu institutionnel*. Comité Verdis-toit du GRIP-UQÀM, Centre d'écologie urbaine de Montréal. Collaboration : CIPE, 80 p.

UICN. 1991. *Sauver la planète: Stratégie pour l'avenir de la vie*, Gland, UICN, PNUE, WWF.

UNEP. 2002. « Principes de Melbourne pour des villes vertes ». [En ligne]. www.unep.or.jp/ietc/focus/MelbournePrinciples/French.pdf. Page consultée le 14 mars 2011.

UQÀM. 2008. *Politique no 37; Politique en matière d'environnement*. [En ligne]. http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_37.pdf. Page consultée le 28 novembre 2012.

Vaillancourt, Jérôme. 1998. « Évolution conceptuelle et historique du concept de développement durable », Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, rapport de recherche, 22 p. [En ligne]. www.rncreq.org/pdf/Rapport%20DD.pdf. Page consultée le 23 janvier 2011.

Vergnet-Covo, Magali. 2010. *La boîte à outils de la ville durable*. Bourgoin-Jallieu, Territorial éditions.

Véron, Jacques. 2007. « La moitié de la population mondiale vit en ville », *Populations & sociétés*, N° 435, [En ligne]. http://www.ined.fr/fichier/t_telechargement/21871/telechargement_fichier_fr_publi_pdf1_435.pdf. Page consultée le 10 janvier 2011.

Ville de Montréal. 2011. « Plan de développement durable 2010-2015 ». [En ligne]. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,70777573&_dad=portal&_schema=PORTAL. Page consultée le 20 mai 2011.

-----, 2010. « Plan de développement durable 2005-2009 ». [En ligne]. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/plan.pdf. Page consultée le 24 mai 2011.

-----, 2005. « Le cahier de gestion du programme des jardins

communautaires ». Service des sports des loisirs et du développement social. Arrondissement Ville-Marie. Juin 2005.

Villeneuve, Claude. 1998. Qui a peur de l'an 2000? Guide d'éducation relative à l'environnement pour le développement durable. Sainte-Foy, Éditions Multimondes et UNESCO.

Wegmuller, Fabien. 2010. *Agriculture urbaine pour un développement durable par les jardins communautaires à Montréal : multifonctionnalité, système organisationnel et dynamique des acteurs*, Montréal, UQÀM, Institut des sciences de l'environnement, mémoire de maîtrise, 126 p.

Wegmuller, Fabien, et Éric Duchemin. 2010. « Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours sur la base du programme des jardins communautaires », In : *Innovation and sustainable development in agriculture and food (ISDA)*, Montpellier, June 28-30. [En ligne]. www.isda2010.net/var/.../2c4854a62e247d96542c5c46d149ef80.pdf. Page consultée le 30 janvier 2011.

Zimmer, Magali. 2008. « Les enjeux des jardins collectifs à Montréal ». In : *Économie et solidarités*, Vol. 39, no 1, p. 179-186.